

## Dossiers d'actualité

- LE TERRORISME
- VENTE DES MISTRAL
- LE FINANCEMENT DES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES
- LE SYNDICALISME DANS LES ARMÉES

## Questionnement

- L'AVENIR DE NOS ARMÉES

## Informations pratiques

- Point de situation de Louvois
- L'ANOCR et la reconversion des officiers
- Brèves de la défense
- Brèves sociales
- Bibliographie

## Vie de l'Association

- \* Courrier des groupements
- \* Nécrologie

# ASSOCIATION NATIONALE des OFFICIERS de CARRIÈRE en RETRAITE

des veuves, veufs et orphelins d'officiers

**LE TERRORISME**

**LE SURCÔÛ DES OPEX**

**L'ANOCR ET LA RECONVERSION**



# L'OTAN capable dès 2015 de déployer des troupes très rapidement



Les premières troupes « très réactives » de l'Otan, censées pouvoir être déployées en quelques jours en cas de crise, seront opérationnelles dès début 2015, a indiqué lundi son secrétaire général Jens Stoltenberg.

La création proprement dite d'une force « fer de lance » (spearhead force) qui pourra compter quelque 4 000 hommes sur terre, en mer et dans les airs, est attendue pour 2016.

Elle avait été décidée par les chefs d'Etat de l'Alliance atlantique début septembre, en réponse à l'annexion de la Crimée par la Russie et à l'intervention de soldats russes aux côtés des séparatistes dans l'est de l'Ukraine, mais aussi pour parer aux menaces jihadistes au sud, alors que la Turquie, membre de l'Otan, partage une frontière avec l'Irak et la Syrie.

En attendant, « une force intérimaire avec un niveau très élevé de réactivité » sera « opérationnelle au début de l'année prochaine », a déclaré M. Stoltenberg lors d'une conférence de presse à la veille d'une réunion des ministres des Affaires étrangères de l'Otan à Bruxelles.

« Ceci fera qu'on sera encore plus prêts à dissuader et à nous défendre contre les crises qui peuvent émerger à nos frontières », a-t-il poursuivi.

L'ambassadeur américain auprès de l'Otan, Douglas Lute, a pour sa part évoqué « un bataillon test » (« test bat ») qui servira de « prototype » dès début 2015. Un bataillon peut compter entre 300 et 1 200 hommes.

« Il faut tester la logistique, les structures de commandement » et déterminer comment cette force intérimaire recevra ses ordres du général américain qui commande les forces alliées en Europe, Philip Breedlove, a-t-il expliqué.

« C'est une façon de faire la transition », a souligné M. Stoltenberg, ajoutant que l'Allemagne, les Pays-Bas et la Norvège contribueraient à sa composante terrestre.

Ses soldats seront issus de la Force de réaction de l'Otan (NRF) qui, sur la base de rotations, mobilise quelque 15 000 militaires de l'Alliance chaque année. A ce jour, il lui faut au moins quelques semaines pour déployer ses unités les plus rapides.

En 2015, certaines unités de la force intérimaire devraient pouvoir réagir en « deux à cinq jours », selon une source diplomatique. « Dans le courant de l'année, ce bataillon test devra faire en sorte de pouvoir être prêt en quelques jours », a également indiqué M. Lute.

Plusieurs points restent en suspens, et notamment la façon dont le coût d'une telle force en état d'alerte permanent sera partagé entre Alliés, d'autant plus que ces troupes sont censées participer à de nombreux exercices.

« Nous n'avons pas décidé où la facture allait être imputée », a précisé M. Lute. « Des forces de cette taille et avec une telle réactivité ne sont pas bon marché », a-t-il ajouté.

« **L'état militaire** exige en toutes circonstances discipline, loyalisme et esprit de sacrifice.  
Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique **méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation.** »  
(Art. 1<sup>er</sup> de la loi portant sur le statut des militaires.)



## Le mot du Président

Mes chers camarades

À l'occasion de cette rentrée nous voici très vite au cœur du sujet : la défense des retraités militaires. Ceci répond à nos vœux fortement exprimés dans les motions adoptées par nos Assemblées Générales de ces 4 dernières années. C'est en effet très bientôt que le ministère de la

Défense doit nous présenter une proposition de texte régissant notre gouvernance. Nous espérons qu'une franche évolution va présider à son élaboration tant le dialogue social a de retard dans ce domaine.

Le second de nos vœux a peu de chances d'être exaucé à court terme ; il est vrai que nous demandions aux hommes et femmes politiques qui nous représentent de s'attacher à donner l'exemple afin de rapprocher les citoyens de leurs élus, les dernières semaines n'ont malheureusement été que trop édifiantes à cet égard.

Nous nous pencherons aussi avec beaucoup d'attention, sur la problématique du militaire dans la Cité et les responsabilités qu'il sera susceptible d'assumer dans la vie politique dont il est, à certains égards, dramatiquement absent.

En cette période où les joutes politiques vont s'amplifier, prêtons donc une attention particulière à la qualité des discours qui nous seront proposés, ne nous laissons pas prendre à des jeux d'acteur et choisissons d'abord, en notre âme et conscience et sans tomber dans un angélisme béat, ceux qui nous paraîtront les plus honnêtes et fiables. Ce sont là des critères dont le poids a été ces derniers temps un peu trop négligé.

Nous devons désormais nous montrer exigeants et devons peser par tous les moyens pour mieux défendre nos valeurs communes et exiger plus de cohérence dans l'action politique de la défense de notre pays, alors que nous voilà, encore une fois, en guerre avec une facilité confondante sans être sûrs que les moyens de nos armées permettront longtemps cette débauche d'actions militaires même si elles sont justifiées.

Enfin, il n'est plus possible de supporter l'augmentation continue des impôts qui frappent de faibles retraites malgré les dénégations hypocrites quand, par exemple est supprimée la demi-part de veuve et devient impossible la majoration pour l'éducation de trois enfants, ou encore quand des propositions de certains sénateurs tendent à revoir le dispositif de retraite des Anciens Combattants qui reconnaît les mérites d'anciens appelés, de cadres en retraite et de militaires encore en activité.

Cette avalanche de mesures débouche sur de vrais scandales qui fragilisent la société en opposant les uns aux autres dans une période difficile où l'objectif prioritaire devrait être la recherche de la cohésion nationale.

Il nous faut nous battre sur tous les fronts et nous le ferons, avec nos forces, avec nos faiblesses mais avec notre ardeur et une volonté sans faille.

Très amicalement.

Le Vice-Amiral (2S) Michel OLHAGARAY - Président de l'ANOCR

## Sommaire

Janvier 2015

### DOSSIERS D'ACTUALITÉ

DERNIÈRE MINUTE

CENTRE AFRIQUE

OPÉRATION SANGARIS

L'ENNEMI DJIHADISTE

HAUTE INTENSITÉ

### QUESTIONNEMENT

QUELLES NOUVELLES EXIGENCES  
POUR NOTRE DÉFENSE

### DEVOIR DE MÉMOIRE

LA MAIN DE MASSIGES

### INFORMATIONS PRATIQUES

BRÈVES DE LA DÉFENSE

BRÈVES SOCIALES

BIBLIOGRAPHIE

### VIE DE L'ASSOCIATION

COURRIER DES GROUPEMENTS

NÉCROLOGIE

Pour toute insertion dans le Bulletin, hors Nécrologie, adresser textes et photos à [bulletin@anocr.com](mailto:bulletin@anocr.com)

## Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, des veuves, veufs et des orphelins d'officiers

Association loi de 1901 déclarée sous le n° 165080-JO du 8 décembre 1911 page 9814/A

**Reconnue d'utilité publique par décret en date du 9 juillet 1993 (JO du 17 juillet 1993 page 10075)**



Siège social : 15, rue Cler, 75007 Paris

Adresse postale : ANOCR - BP 471 - 75327 Paris Cedex 07

Tél. 01.44.18.92.18 - Fax 01.45.51.41.76 - CCP 492 75 R Paris

Courriel : [anocr@orange.fr](mailto:anocr@orange.fr)

Site internet : [www.anocr.com](http://www.anocr.com)

Métro : Latour-Maubourg ou École Militaire

Directeur de la publication : Michel Olhagaray

Rédacteur en chef : Jacques Dupré



Comité de rédaction : Jean-Jacques Cahuet,  
Daniel Valery, Bernard de Bressy, François Chauvancy,  
Emmanuel Dieudonné, Thierry Llorca,

Impression : Lavauzelle Graphic

Dépôt légal : Janvier 2015 - ISSN 0762.01 01

Commission paritaire : 0516 G 88248

Tirage : 11000 exemplaires - 4 numéros/an - 3 €/ex

Tarifs cotisation et abonnement : 3<sup>e</sup> de couv.



## LE TERRORISME, LA GUERRE MODERNE SELON SUN TZU

Par le Capitaine de vaisseau (er) Hugues EUDELINÉ

Auteur de l'ouvrage « Le dossier noir du terrorisme – La guerre moderne selon Sun Tzu »

Aujourd'hui, le terrorisme est la forme de guerre la plus menaçante pour la stabilité du monde. Bien que de faible intensité, le fait qu'il sévisse partout fait que la quantité de violence générée dépasse de très loin celle de toutes les autres formes de conflit. Ses effets sont particulièrement insidieux en raison de son évolution à bas bruit qui pourrait laisser penser que chacun, là où il vit, est peu concerné. Ce n'est donc finalement qu'en faisant une radioscopie minutieuse, permettant d'en dégager les objectifs ainsi que les stratégies et les modes d'action mis en œuvre pour les atteindre, qu'il est possible de prendre la juste mesure de la menace qu'il représente, préalable indispensable à toute action destinée à le contrer.

La première difficulté que représente cette analyse est de définir le terrorisme. Si le mot nous est malheureusement familier, chacun lui donne l'acception qui lui convient, selon sa culture, son origine, son expérience... ou tout simplement la perception qu'il a des dernières nouvelles brutes, entendues ou lues dans les médias qui informent à jet continu. Faute de pouvoir établir un consensus universel, nous proposons de retenir la définition de travail suivante : **Terrorisme : Entente, préparation, financement, désinformation, menaces ou actes de violence destinés à déstabiliser durablement l'opinion publique pour contraindre un pouvoir et atteindre des objectifs politiques.**

Même si le terrorisme islamiste est de loin la forme la plus fréquemment rencontrée, force est de constater que la grande majorité de ses victimes sont avant tout des musulmans, appartenant souvent à la même branche de l'islam. Dans ce cas, il est clair

que la religion est instrumentalisée dans un cadre de luttes de pouvoir. L'attaque d'une mosquée effectuée à Kano au Nigéria le vendredi 28 novembre 2014 par Boko Haram en est un bon exemple. Le mouvement islamiste a choisi de frapper en ce jour de prière un édifice religieux dont l'imam prêche la résistance à son encontre. Plus de 120 personnes sont tuées et 270 blessées. C'est aussi sous couvert de l'islam que juifs, chrétiens et croyants d'autres religions sont persécutés dans des conditions souvent atroces en Asie et en Afrique pour les chasser de leur lieu de vie et les déposséder de leurs biens.



La seconde difficulté consiste à définir la nature du terrorisme. L'analyse empirique montre que c'est non seulement une forme de la guerre puisque la violence est utilisée pour atteindre des objectifs politiques, mais aussi que c'est celle qui est la plus utilisée aujourd'hui. Le terrorisme comprend tous les niveaux constitutifs de la guerre : stratégique, opérationnel<sup>1</sup> et tactique. C'est en fait

1. Le jargon militaire français préfère utiliser le néologisme opératif.

la guerre éternelle, préconisée par Sun Tzu<sup>2</sup> il y a plus de vingt-cinq siècles, qui trouve dans l'environnement médiatique et technologique actuel les moyens de renforcer son efficacité. *Ainsi, ceux qui sont experts dans l'art de la guerre soumettent l'armée ennemie sans combat. Ils prennent les villes sans donner l'assaut et renversent un État sans opérations prolongées*<sup>3</sup>.

Le terrorisme stratégique est mené pour attaquer le système économique mondial ou d'un pays jusqu'à générer une instabilité sociale de grande ampleur. C'est actuellement le cas en Égypte où le tourisme, source très importante de revenus, est moribond. En cette période de mondialisation, les flux économiques (des personnes, des biens et des données) sont particulièrement vulnérables où que ce soit, ce qui rend impossible leur protection généralisée. Cela conduit des États – dont les États-Unis et la France - à essayer de fixer et détruire les mouvements terroristes transnationaux en attaquant leurs sanctuaires avec des forces militaires terrestres nombreuses déployées dans des pays lointains (Afghanistan, Mali...).

Les conséquences financière, humaine et politique sont alors particulièrement importantes dans la durée et conduisent en général au retrait plus ou moins rapide des forces déployées avant que leur action n'ait permis d'établir un état stable de paix d'un niveau

2. Un général chinois du VI<sup>e</sup> siècle avant J.C. qui serait l'auteur de L'art de la guerre, un traité de stratégie

3. Sun Tzu, p. 110

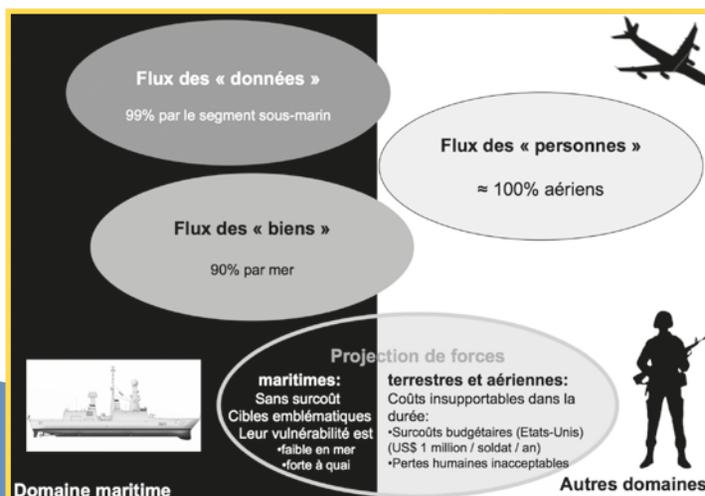
supérieur au précédent. C'est alors un succès objectif de leurs adversaires dont l'action s'inscrit dans la durée. C'est bien ce qu'exprime ben Laden le 14 janvier 2009 dans un communiqué à propos des opérations en Irak : *L'Amérique ne peut faire la guerre pendant plusieurs décennies... S'il (Barack Obama) se retire de la guerre, c'est une défaite militaire. S'il continue la guerre, il plonge dans la crise économique*

Le temps politique des démocraties est en effet différent de celui du terrorisme, les grandes idéologies dont il se réclame se voulant intemporelles. Sun Tzu a écrit que : *lorsque l'armée s'engagera dans les campagnes prolongées, les ressources de l'État ne suffiront pas.*

Le terrorisme tactique regroupe toutes les familles d'actions nécessaires au fonctionnement des mouvements (financement, recrutement, soutien logistique) et aux modes d'action destinés à influencer directement la population (attaques de cibles molles, de personnalités, opérations spéciales, coercition/séduction).

La menace est établie ; le terrorisme est un poison potentiellement mortel pour les démocraties. Mais qu'elle est la mesure exacte du prix payé ? Au plan financier, les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis ont coûté de l'ordre de mille milliards de dollars à l'industrie aérienne mondiale au cours des dix ans qui ont suivi. Le budget consacré aux opérations américaines en Irak et en Afghanistan a dépassé les mille milliards de dollars auxquels il faut ajouter l'aide médicale à laquelle ont droit plus de 800 000 vétérans. Selon une analyse<sup>4</sup> menée par Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie en 2001 et Linda Birmes, professeur à la Harvard Kennedy School, les coûts totaux des soins aux anciens combattants de la seule guerre en Afghanistan dépasseront mille milliards US \$.

4. Joseph Stiglitz, Linda Birmes, There will be no peace dividend after Afghanistan, Financial Times, 23 janvier 2013.



Quant aux surcoûts pour l'Irak, ils les évaluent globalement à trois mille milliards, du même ordre de grandeur que le PIB de la France en 2014 ! À cela, il faut bien évidemment ajouter les pertes humaines qui se comptent en dizaines de milliers parmi les soldats engagés sur ces deux seuls théâtres d'opérations et en centaines de milliers parmi les civils.

Faute de se donner les moyens de lutter efficacement contre le terrorisme, l'avenir peut se révéler particulièrement sombre si des mouvements pouvaient acquérir des armes de destruction massive. En raison de son instabilité politique et du terrorisme qui y sévit et auquel il paie un très lourd tribut, le Pakistan est la puissance nucléaire qui pose le problème de sûreté de son armement le plus prégnant. Des doutes pèsent sur son aptitude à les mettre à l'abri des convoitises des puissants courants islamistes du pays et en particulier du mouvement *Tehrik-e-Talibans Pakistan* (TTP). Ce mouvement, très proche d'*al Qaïda noyau central* auquel il a fait allégeance depuis l'été 2007, a montré à plusieurs reprises ses capacités de pénétrer et d'agir sur les sites militaires les mieux protégés.

Plutôt que de se contenter d'imaginer des parades *a priori*, il est donc important de pouvoir étudier le terrorisme sous toutes ses formes et de comprendre ceux qui le pratiquent de façon à « combattre leur stratégie » et de les empêcher de mener la guerre qu'ils veulent pour être en mesure de les vaincre. C'est pourquoi il faut les affronter là où ils sont les plus vulnérables en privilégiant les domaines d'excellences des États : le contrôle des flux financiers par exemple,



ou la projection de puissance et en les surpassant par la rapidité d'action et de réaction.

Pour gagner définitivement cette *Guerre moderne*, sorte de Troisième Guerre mondiale, dans un environnement géostratégique très incertain, il est plus que jamais nécessaire de s'inspirer de la pensée deux fois millénaire du général chinois Sun Tzu. N'écrivait-il pas : « *Connaissez votre ennemi et connaissez-vous vous-même ; en cent batailles vous ne courrez jamais aucun danger.*

*Quand vous ne connaissez pas l'ennemi, mais que vous vous connaissez vous-même, vos chances de victoire ou de défaite sont égales.*

*Si vous êtes à la fois ignorant de l'ennemi et de vous-même, vous êtes sûr de vous trouver en péril à chaque bataille. »*



## VENTE DES MISTRAL (VLADIVOSTOK et SEVASTOPOL) À LA RUSSIE

Par le général (2S) Jean-Jacques CAHUET

Une armée moderne et polyvalente, candidate pour assurer le rôle de nation-cadre d'une opération multinationale décidée par une coalition de type Otan se doit de développer sa capacité d'entrée en premier sur un théâtre d'opérations éloigné, en l'abordant par la mer, « from the sea » disent nos alliés anglo-saxons. Cette « entrée en premier », quelles que soient ses motivations (reconquête, évacuations humanitaires, implantation d'une base d'accueil, etc.) sera nécessairement suivie d'une relève par une force plus conséquente, il importe donc de la doter des moyens de commandement, embarqués ou déployés, qui non seulement prépareront et conduiront l'action, mais en plus, prépareront une relève qui peut s'avérer dangereuse selon la situation.

C'est dans cet objectif que la France s'est dotée de trois navires (*Mistral*, *Tonnerre* et *Dixmude*), capables d'accueillir dans la durée et de transporter sous bulle anti-missiles de théâtre, une force de l'ordre d'un bataillon blindé (450 à 700 soldats – 50 véhicules – 13 chars Leclerc) avec ses appuis (sol-sol, sol air, SIC, aéroportés – 12 hélicoptères Tigre ou NH90), de les débarquer sous protection d'artillerie avec ses 4 CTM (chalands de transport de matériels), de recueillir et traiter des blessés (2 salles d'opération –



69 lits) et des populations évacuées (jusqu'à 650 personnes), et de fournir les moyens de commandement à un PC de force inter-armées (200 personnes - DJTF : deployable joint task force de l'OTAN) préparant l'arrivée d'un PC opératif éventuel (CJTF : combined joint task force).

*Les capacités techniques de ces navires sont impressionnantes :*

Le déplacement est de 21 000 tonnes en pleine charge, la longueur maximale du corps est de 210 mètres, la largeur est de 32 mètres, la profondeur au niveau du poste de pilotage est de 27 mètres, un tirant d'eau est de 6,42 mètres, la vitesse est de 18,5 nœuds (1 nœud - 1 mile nautique par heure), 20 000 miles d'autonomie.

### LE CONTRAT RUSSE

A la suite d'un contrat passé en 2011, la France a vendu à la Russie deux BPC (Bâtiment de Projection et de Commandement) de la classe du Mistral. Ces navires sont construits en partenariat, pour partie dans le chantier naval STX de Saint-Nazaire, en France et pour la partie arrière de la coque dans les chantiers navals de Saint-Petersbourg en Russie.



Le Vladivostok aurait du être livré en octobre 2014, les deux équipages russes (au total 400 marins) sont venus en France pour se former au maniement du navire depuis mi-2014, et le Sevastopol devrait être livré en octobre 2015.



Ces navires peuvent faire 10 fois le tour de la mer Noire et revenir à Sébastopol. Ils peuvent contenir 16 hélicoptères pesant 12 tonnes (la taille du hangar est de 1 800 mètres carrés), 8 Ka-52K (Hélicoptères d'attaque russe, version navale. Cet hélicoptère possède des fonctions de reconnaissance et de combat) + 8 Ka-29 (hélicoptère de transport).

Ce contrat très important pour les chantiers navals français (1,2 MM € 5 millions d'heures de travail soit 1000 emplois pendant 4 ans) s'est déroulé dans des conditions remarquables de respect des spécifications et de délais.

### TENSIONS ENTRE L'UKRAINE ET LA RUSSIE

L'Ukraine est partenaire du Pfp (partnership for peace) de l'Otan et candidat à l'entrée dans l'UE. Les pays occidentaux sont donc engagés à garantir son indépendance et l'intégrité de ses frontières.

Cependant, il y a un an, le président Ianoukovitch préférant un rapprochement avec la Russie a renoncé à la signature d'un accord d'association avec l'UE malgré tous ses appels du pied et les prises de position de l'Otan affirmant que la Géorgie et l'Ukraine avaient vocation à la rejoindre ont provoqué une forte dégradation de la situation interne en particulier dans l'ouest du pays. Les

émeutes de Maïdan à Kiev au début de 2014 ont conduit à la destitution du président en février et à la mise en place d'un nouveau pouvoir à tendance mafieuse mais plus favorable à l'Union Européenne puis à l'élection du président Porotchenko le 25 mai 2014. Les élections législatives le 26 octobre ont vu la victoire du parti du premier ministre Iatseniouk allié au parti du président. On notera que le Donbass et la Crimée n'ont pas pu participer au scrutin ce qui laisse 27 sièges vacants sur les 450 places.

Or, l'Ukraine dépend quasi entièrement de la Russie pour son approvisionnement en gaz de la Caspienne, gaz qu'elle a, par ailleurs, bien du mal à payer sachant que la Russie a aussi accru ses exigences. La montée des tensions entre ces deux pays après le ralliement unilatéral de la Crimée puis d'une partie de l'est de l'Ukraine à la Russie a provoqué plus de 4 000 morts, tant dans les rangs des séparatistes que dans ceux de l'armée ukrainienne qui tente de reconquérir ces territoires. Il est patent que les séparatistes en Crimée comme dans l'est ukrainien sont soutenus en sous-main par la Russie tandis que l'Otan annonce clairement qu'elle apporte son soutien à l'Ukraine. Pour faire cesser ces combats fratricides, les pays occidentaux ont été amenés à prononcer des sanctions économiques graduées envers la Russie en bloquant la poursuite de leurs exportations. L'Otan et plusieurs pays alliés demandent instamment à la France d'annuler le contrat *Mistral* depuis juillet 2014. On notera que ce contrat a été contesté dès sa signature en 2011.

### DILEMME FRANÇAIS

La France s'est trouvée face à deux hypothèses également risquées.

I – Appliquer les sanctions et ne pas livrer les navires tant que la Russie poursuivrait sa politique expansionniste visant à recréer une « Grande Russie », ancêtre de l'ex-URSS, en Ukraine, et pourquoi pas au delà ?



Cette solution, qui satisfait à bien des titres nos alliés impliquera pour la France le paiement d'indemnités de dédit conséquentes (on annonce de 3 à 10 MM€ dont 1,1 MM€ de compensations) alors que le budget de la Défense est dramatiquement contraint et que la France croule sous une dette abyssale. En outre, la France deviendrait un pays non fiable sur le marché des armes, qui n'est pas un jeu d'enfants de chœur, et nos exportations d'armements futures en seraient durablement affectées.

2 – Livrer les Mistral, en mettant en avant la règle d'or du commerce selon laquelle un contrat est un contrat même si la vente d'armement obéit à ses propres règles bien spécifiques. Nos alliés UE et Otan en seraient fortement courroucés, mais finiraient bien par « avaler la pilule », surtout si nous pouvons prouver que nous ne sommes pas les seuls à toujours commercer avec les Russes. Cependant, il est possible que les Russes utilisent les capacités fournies par ces navires pour de nouvelles interventions militaires contraires au droit international, il sera alors fortement reproché à la France d'avoir armé un dictateur. La connaissance de la structure des bateaux par la France pourra nous donner un avantage substantiel dans des négociations... rappelons nous la guerre des Malouines et les missiles Exocet des argentins.

Cette solution est beaucoup plus favorable à notre balance commerciale et a l'immense avantage de crédibiliser la France au niveau mondial comme un partenaire fiable sur ce marché à haute tension concurrentielle.

## LA DÉCISION PRÉSIDENTIELLE

Alors que la première livraison était possible dès mi-octobre, le président l'a différée constatant que « les conditions pour une livraison du premier Mistral n'étaient pas réunies ». Il s'est tout d'abord donné jusqu'au 30 novembre pour se décider. Lors de son entretien avec le président Poutine au cours du G20 de mi-novembre en Australie, il serait stupéfiant que le sujet n'ait pas été évoqué même si les médias soutiennent cette possibilité. On peut imaginer qu'ils aient mis sur pied un plan de communication qui permette à chacun de « sauver la face ». C'est ainsi que le 25 novembre, soit avant la fin de novembre, la France a décidé de reporter la livraison jusqu'à nouvel ordre, estimant que les conditions n'étaient pas réunies dans l'est de l'Ukraine. La Russie a pour sa part annoncé qu'elle attendrait patiemment une issue plus favorable sans action en justice.

## QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES POSSIBLES ?

### Elles sont potentiellement lourdes.

En matière financière d'abord, si le contrat était définitivement annulé, la France devrait rembourser la Russie à hauteur de 1,2 milliard. Sans compter les probables pénalités, voire les amendes auxquelles les autorités françaises seraient soumises.

En matière d'emplois ensuite. Faire un trait sur les Mistral serait catastrophique pour les chantiers navals STX de Saint-Nazaire, où la commande d'un "ferry écologique" passée en janvier dernier par Brittany Ferries vient d'être "suspendue", faute de finance-



ments, selon les syndicats. Ces derniers, qui oscillent entre “*stupéfaction et scandale*”, craignent d'ailleurs de voir “*des centaines d'emplois*” disparaître en cas d'annulation de la commande russe.

En terme de diplomatie, cette décision va tendre les relations avec la Russie. Moscou, à travers la voix du vice-ministre russe de la Défense, Youri Borisov, a d'ailleurs estimé que “*le refus à ce contrat ne sera pas une tragédie pour nous en matière de plan de réarmement*”, ajoutant que “*cela apporte certaines tensions dans les relations avec nos collègues français*”.

Enfin, les conséquences pourraient aller au-delà d'une dégradation des relations franco-russes. Ainsi, l'opposition, à l'image du député UMP Thierry Mariani, souligne que d'autres contrats, comme celui pour la livraison éventuelle d'avions de chasse Rafale à l'Inde, seraient menacés si l'on donnait le signal que la France ne tient pas sa parole.



### **QUELLES POURRAIENT ÊTRE LES CONSÉQUENCES DE CETTE DÉCISION TANT SUR LES PLANS FINANCIER QUE DIPLOMATIQUE ?**

Sur les plans techniques et financiers, il est évident que cette « suspension de contrat » va coûter très cher à la France. Il est ainsi fort vraisemblable que les Russes refuseront de payer les sommes non-encore réglées. De plus, les Russes ont réalisé de lourds investissements de leur côté afin de pouvoir adapter ces deux navires à leur propre appareil militaire. La Russie est donc parfaitement en droit, face à une rupture unilatérale

d'un contrat, de réclamer des compensations, qui se chiffreront potentiellement en milliards d'euros et en dizaine de milliers de pertes d'emploi directes et indirectes. D'autre part, sur le plus long-terme, va se poser la question de la fiabilité de la France : est-ce que la France demeure un fournisseur fiable ou bien est capable, en fonction d'états d'âme, d'annuler un contrat ? A l'heure actuelle, la survie de Dassault est conditionnée par la vente de Rafales à l'Inde. Or il est évident que si cette ambiguïté n'est pas rapidement levée, il est vraisemblable que les Indiens refuseront de signer avec nous.

Le contrat signé entre la France et la Russie pour la vente des bâtiments de la classe Mistral a toujours indisposé nos “alliés” occidentaux.

Les Américains s'y opposent, au nom des “devoirs” de la France à l'égard de l'Alliance atlantique. Les Européens sont sévères, pour d'autres raisons. Exclue de ce marché, les Néerlandais et les Allemands réagissent en mauvais perdants. La Pologne et les États baltes ont historiquement peur de tout ce qui renforce la Russie.



En essayant de torpiller le contrat *Mistral* et en poussant l'Union européenne à sanctionner plus lourdement la Russie, Barack Obama défend ses intérêts. Pas ceux de la France ou de l'Europe. Il entend rester maître de la relation de puissance face à la Russie, sans interférence. Il veut neutraliser toute entente possible entre Moscou et le vieux continent. Il sait surtout que les sanc-

tions n'affecteront son pays qu'à la marge. Les échanges commerciaux de l'Amérique avec la Russie se chiffrent à 27,8 milliards de dollars. C'est l'Europe qui souffrira le plus : son commerce avec la Russie atteint les 440 milliards de dollars ! Les Russes ont vraiment beau jeu d'annoncer que « les sanctions frapperont en boomerang avant tout l'Union européenne ».

François Hollande doit tenir bon, sans céder à la pression américaine ni aux frilosités européennes ou aux oukases médiatiques. La France a intérêt à vendre les Mistral pour des raisons politiques et industrielles. Elle doit maintenir sa politique russe sur une ligne de crête souveraine, sans hésiter à la moindre remontrance d'Obama. Elle doit

pérenniser son excellence industrielle et savoir en tirer profit en termes de marchés et d'emplois.

Outre le coût financier d'une rupture de ce contrat de 1,2 milliard d'euros et les 1 000 emplois nazairiens en jeu, toute la filière industrielle française de défense pourrait être fragilisée. Des contrats lourds sont en cours de négociation, dont la vente d'avions Rafale à l'Inde. La France a une parole et ceux qui lui font confiance doivent être assurés qu'ils ne seront pas trompés. Il est vrai que cette parole, c'est le chef de l'État qui l'incarne et la porte. De ce côté-là, ce n'est pas gagné. En Europe, en Ukraine ou à Gaza, la France devient inaudible.

## LE FINANCEMENT DES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES

Dossier réalisé par le Général (2S) Jean-Jacques CAHUET

### Message du ministre de la Défense sur les opérations extérieures

Message du 12 novembre 2014

*Les opérations extérieures de nos armées sont un investissement de la Nation pour sa sécurité, la défense de ses valeurs et de ses responsabilités dans le monde.*

*Hier, 11 novembre 2014, le nom des sept militaires morts en opérations extérieures pendant l'année écoulée a retenti au pied de l'Arc de Triomphe. A l'occasion de cette cérémonie émouvante, la Nation s'est remémorée les combats meurtriers de la première guerre mondiale et a rendu hommage à ceux de nos soldats qui ont fait le sacrifice de leur vie ces derniers mois pour garantir notre sécurité et défendre nos valeurs.*

*Je mesure chaque jour l'engagement de nos armées. Les Français en connaissent la valeur.*

*Nos militaires interviennent sur plusieurs théâtres de crise dans le monde. Ces opérations extérieures des armées françaises font l'objet d'une dotation budgétaire annuelle fixée à 450 millions d'euros dans la loi de programmation militaire 2014-2019. Ministre de la Défense, je suis le garant de l'exécution de cette loi. Cette enveloppe, imputée à la mission Défense du budget de l'État, correspond aux déploiements de nos armées hors du territoire national, sur le continent africain, dans le golfe Persique, au Liban ou encore au large de la Corne de l'Afrique.*



D'autres engagements extérieurs, par nature imprévisibles, marquent ces douze derniers mois. Dès le 5 décembre 2013, la France s'est engagée en Centrafrique pour empêcher les massacres de masse et les confrontations intercommunautaires. Grâce à notre intervention rapide, une force internationale composée de près de 8 500 soldats et policiers ainsi qu'une force européenne de 700 soldats ont pu se déployer pour stabiliser et sécuriser le pays. C'est l'honneur de la France.

En 2014, le Président de la République a souhaité que nos armées se maintiennent au Mali en plus grand nombre que prévu pour accompagner le processus politique malien. Elles ont ainsi permis le déroulement sans encombre de l'élection présidentielle et, cette année, des élections législatives sur l'ensemble du territoire malien. La France a fait évoluer son déploiement au Sahel-Sahara pour organiser la lutte contre les groupes armés terroristes. L'opération appelée Barkhane a pris le relais de l'opération Serval, destinée à libérer le Mali de cette menace majeure pour la survie de l'État malien. Ce qui se joue au cœur de l'Afrique, c'est la sécurité de la France.

En 2014, le Président de la République a engagé nos forces en Irak pour lutter contre le fanatisme destructeur et meurtrier du groupe



terroriste appelé « état islamique ». Aux côtés de nos alliés arabes et occidentaux, nos militaires renseignent les troupes irakiennes et kurdes et frappent des cibles ennemies. C'est la responsabilité de la France.

Ces engagements représentent une dépense nette supérieure de 605 millions d'euros à la dotation inscrite à l'automne 2013 dans le budget 2014 de la Défense. D'une part, 450 millions d'euros ont été inscrits dans le budget dont j'ai la charge, en stricte conformité avec la loi de programmation militaire. D'une autre, la dépense supplémentaire de la France pour sa sécurité et la défense de ses valeurs se voit intégralement compensée par le budget général de l'État, là aussi, comme le prévoit la loi de programmation militaire en son article 4.

Ce montant de 605 millions d'euros sera intégralement ouvert par décret d'avance sur le programme « Préparation et emploi des forces » qui a supporté cette dépense, dans le cadre du schéma de fin de gestion 2014 prochainement examiné par le Parlement.

Chacun connaît les périls qui menacent la paix et notre sécurité. Les Français consentent chaque année un investissement important, 31,4 milliards d'euros, au profit de la Défense nationale. Mon ministère délivre régulièrement les informations opérationnelles et politiques nécessaires à l'appréciation de l'effort engagé par nos forces.

Notre implication militaire sur plusieurs théâtres ne nous exonère évidemment pas d'un examen rigoureux de leur financement. Que celui-ci se fasse dans un esprit constructif, serein, conscient de l'urgence qui détermine souvent l'engagement de nos soldats à plusieurs milliers de kilomètres de nos terres.

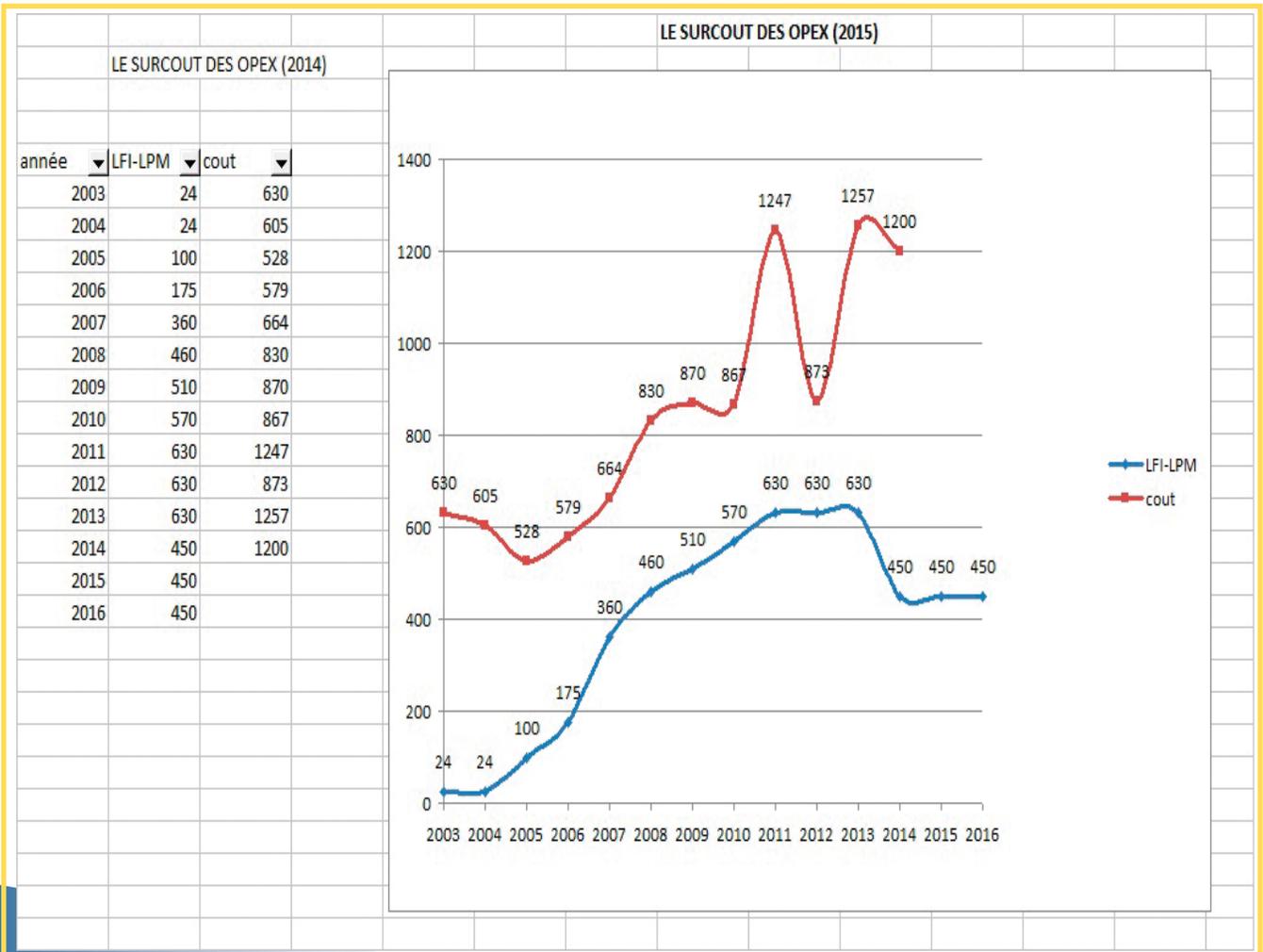
## Le surcoût des OPEX en 2014 et 2015

Par le général (2S) Robert CARMONA

La dernière Loi de Programmation Militaire (2014 2019) ayant fixé à 450 M€, un niveau exceptionnellement bas, le pré-financement des OPEX, pour 2014 et 2015, il n'est pas étonnant de constater que ce plafond a explosé dès mi-2014.

Les OPEX étant préparées en interministériel (Premier ministre, Affaires étrangères, Finances et Défense) sans oublier le Président de la République ultime décideur, il est normal que le complément nécessaire soit assuré par la réserve interministérielle. De même, il serait injuste de soupçonner la défense d'en tirer une espèce de « profit » ou de mal gérer ces financements.

Ainsi, dès janvier 2014, alors que l'opération SANGARIS ne faisait que commencer, il était évident que le plafond de 450 M€ serait insuffisant. Les faits l'ont hélas prouvé puisque le gouvernement a fait voter en novembre un supplément de 605 M€, portant le montant à 1,05 M€ qui se traduira probablement par un coût réel des OPEX plus proche de 1,2 MM€ en 2014 financé pour sa plus grande partie par le ministère de la défense par une annulation supplémentaire de 572 M€ de crédits d'équipements.



### LES OPÉRATIONS EN 2014

La France s'est totalement retirée du KOSOVO à l'automne 2014 en repliant sa dernière unité (l'escadron d'éclairage), tout en maintenant le support du camp Maréchal de Lattre à Novo Selo.

En Afghanistan, le repli s'est déroulé de la même manière par le Transfert d'Autorité (TOA) de l'HMC de Kabul en juillet 2014, de l'aéroport de Douchanbé (Tadjikistan) en août et de celui de Kaboul en décembre. Fin 2014, les derniers éléments français insérés ISAF (Rens, Cdt, SIC et soutien national) ont été retirés.

Au Mali, après une certaine stabilisation imposée par la force SERVAL, la transition vers l'EUTM a pris un certain retard tandis qu'en juillet 2014, la transformation de SERVAL en Force BARKHANE dont la zone d'action est l'ensemble du SAHEL avec deux principaux points d'appui à GAO et NDJAMENA et de nombreux postes avancés a porté les effectifs présents à au moins 3000 hommes dans la durée.



En Centrafrique, le lancement par la France sous mandat ONU de l'opération SANGARIS pour une durée de 6 mois le 5 décembre 2013 a pris de court les soldats de la Seleka important avec eux l'islam du Nord dans un Sud majoritairement

catholique qui avait dû s'organiser en milices d'autodéfense (anti-balakas) évitant ainsi un véritable génocide car la MINUSCA, devenue depuis MISCA, était largement débordée. Un soutien de l'UE (EUFOR RCA), certes limité, tardif et auquel la France participe, a cependant été apporté en cours d'année soulageant ainsi la force SANGARIS qui rencontrait une résistance plus vive qu'initialement supposée.

En Irak, après les exactions du groupe état islamique sur des otages occidentaux, et les conquêtes réalisées aussi en Syrie et en

particulier le siège de Kobané (nom kurde de Ayn al arab) ont amené les occidentaux à réagir. Dès août 2014, après une demande d'assistance des autorités irakiennes, la France a tout d'abord livré du fret de soutien



humanitaire aux populations opposées à Daesh. En septembre, après des vols de reconnaissance, la France a procédé à des premières frappes sur renseignements. Le 19 septembre, l'opération Chammal est lancée, dans le cadre d'une coalition dirigée par les USA. La France a tenu à conserver son autonomie de désignation de ses objectifs, situés uniquement en Irak, et de commandement de ses frappes, tout en ayant une coordination étroite avec la coalition pour appuyer les troupes irakiennes en opérations. Les avions français (Atlantic 2, Rafale, Mirages) opèrent depuis la base aérienne 104 d'Al Dafsa (Abu Dhabi) ouverte en 2008 et depuis la Jordanie.

Les autres principales opérations sont :

- La lutte contre EBOLA en Afrique de l'ouest, appui de la Marine Nationale au Service de santé par la mise en place d'un centre de traitement et de transit des soignants (CTTS) qu'utilisent aussi les membres des ONG sur place.
- Une équipe franco-allemande ELRT (équipe de liaison et de reconnaissance de théâtre) d'observateurs pour l'OSCE avec drones SDTI dans l'est de l'Ukraine pour le contrôle des accords de cesser le feu depuis septembre 2014.
- La lutte contre la piraterie dans la corne de l'Afrique ;
- Corymbe dans le golfe de Guinée ;
- Daman au sein de la FINUL au Liban ;
- Licorne en Cote d'Ivoire ;
- Etc.

Un total de 20 000 hommes sont actuellement déployés hors de France, dont 8000



en OPEX, ce qui frôle les limites du contrat opérationnel. Le besoin en commandement de toutes ces opérations montre la nécessité d'un vivier de cadres disponibles et formés aux procédures d'Etat-Major et de l'OTAN.

### CONSEQUENCES DE CES PROBLÈMES FINANCIERS

Le désengagement d'Afghanistan a été un succès logistique. Compte tenu de la forte tension politique sur les délais, le volet financier est passé au second plan et les solutions de rapidité ont primé. Ainsi, il n'a pas perturbé la mise en place des forces pour SERVAL puis SANGARIS.

Comme au Mali, et désormais dans la zone d'action de la Force BARKHANE, les opérations sont extrêmement consommatrices de matériels dont l'usure est bien plus importante qu'en période normale. Par exemple, si un VAB roule 5000 km par an en France, il en a fait en moyenne 100 par semaine en Afghanistan et 1 600 au Mali. De même, les hélicoptères modernes déployés au Mali sont très sensibles au sable du désert qui, malgré les filtres à air, use les turbines. Il a même été nécessaire que le CEMA

intervienne au plus haut niveau d'AIRBUS GROUP pour obtenir des améliorations.

Le stock de matériels à remettre en état est tel qu'il faudrait des dizaines d'années au SMITer pour les rénover en interne et en sous-traitance, si même il était possible de trouver les pièces de rechanges nécessaires. Encore faut-il avoir les budgets pour les remplacer ! C'est donc bien le capital des armées qui est désormais entamé selon l'expression du CEMAT devant le Sénat.

Pour 2015, rien ne laisse supposer que les OPEX décroîtront, or, comme en 2014, seulement 450 M€ ont été programmés. Compte tenu des évolutions potentielles de la situation internationale (Afrique-Irak-Syrie-Ukraine), il y a lieu d'établir rapidement quelles seront les conséquences de ces décisions sur la capacité opérationnelle des armées fin 2015, et encore plus à la fin de la LPM car pourquoi Bercy s'arrêterait-il en si bon chemin ?



### A PROPOS DES RESSOURCES EXCEPTIONNELLES

Moins d'un an après son adoption par le Parlement, nos armées s'inquiètent légitimement des risques pesants sur l'exécution de la loi de programmation militaire (LPM) qui définit les moyens du ministère de la Défense sur la période 2014-2019. Certes, le budget de la Défense pour 2015 prévoit bien des crédits à hauteur de 31,4 milliards d'euros. Cependant, sur ce montant, 2,3 milliards proviennent de ressources dites « exceptionnelles », c'est-à-dire de crédits hors budget dont le caractère « exceptionnel »,



loin d'être une faveur, constitue aujourd'hui un véritable défi.

En effet, ces ressources, encore virtuelles à ce jour, devraient majoritairement provenir de la vente de la bande de fréquences hertziennes comprise entre 694 et 790 Mégahertz, communément appelée « bande des 700 Mhz », dont le ministère de la Défense n'a plus l'utilité et qui sera donc attribuée aux opérateurs privés après un processus de mise aux enchères. Cette vente dépend toutefois de la conclusion de négociations internationales et européennes qui visent à organiser la gestion du spectre hertzien, négociations qui ne seront pas achevées avant la fin de l'année 2015, pour des ventes effectives qui seront effectuées au plus tôt en 2016.

Il existe donc un « trou » de 2,3 milliards d'euros dans les crédits de la mission Défense pour 2015. Ce décalage semble assez inquiétant.

L'année 2015 est une *année charnière* sur le plan de l'équipement des forces armées. Des matériels indispensables (drones, avions ravitailleurs, système satellitaire de communication, équipements de l'Armée de terre, etc.) doivent être commandés l'an prochain conformément à la LPM. Certains équipements et véhicules de transport dépassent aujourd'hui les cinquante années d'existence et ne sont plus « sûrs » pour nos soldats.

Par ailleurs, le *report de charges*, c'est-à-dire les factures en cours de paiement à ce jour par le ministère de la Défense, atteint déjà 3,4 milliards d'euros, ce qui constitue un record et un seuil critique.

En l'absence de ressources, et donc de commandes, le risque est non seulement

d'affaiblir les capacités opérationnelles de nos troupes, au moment où celles-ci sont déployées sur de nombreux fronts mais également les entreprises de Défense et les PME qui travaillent avec elles.

Il faut rappeler que les armées ont déjà payé un lourd tribut à la réduction du déficit public: en 2014, 65 % des réductions d'effectifs au sein de l'Etat seront portés par le seul ministère de la Défense, qui devra supprimer près de 33 600 postes d'ici à 2019.

Une solution a été proposée par le ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian : il s'agit de la création d'une **société de projets** financée par la vente d'actifs publics au sein d'entreprises de Défense et qui fonctionnerait selon un principe inspiré du « *leasing* » ou du *crédit-bail*. Concrètement, cette société publique, avec peut-être une composante privée, pourrait acheter, pour le compte de l'Etat, du matériel militaire afin de lui louer contre le paiement d'un loyer. Cela permettrait d'attendre la perception effective des recettes « exceptionnelles » sans retarder l'effort d'équipement des armées. Cependant, les modalités de constitution, de dotation en capital et de gouvernance de cette société, ainsi que la nécessité de ne pas affaiblir la capacité de l'Etat à influencer des décisions industrielles stratégiques, sont autant de difficultés sur lesquelles nous n'avons, à ce jour, aucune visibilité. Or, tout décalage dans la perception de ces recettes risque de compromettre le fragile équilibre dessiné par la LPM. C'est pourquoi l'élaboration d'un calendrier précis des différentes étapes envisagées par le Gouvernement est fondamentale.



Il devient en effet urgent d'apporter des réponses financières concrètes aux armées afin de préserver notre sécurité et l'intérêt général de la Nation et de ne pas ternir la crédibilité de la France et de ses armées sur le plan international.

## LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE ET CRÉDITS DE LA DÉFENSE

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 2014

Contrairement à toutes les déclarations maintes fois réitérées au plus haut niveau, les crédits de la Loi de programmation militaire ne sont pas sanctuarisés.

Avec le projet de loi de finances rectificative, présenté le 12 novembre dernier, ce sont en effet 560 millions d'euros qui vont être annulés cette année dans la mission Défense (572 millions avec celle des Anciens Combattants).

Une partie de ces annulations, 160 millions environ, est liée à des dépassements de la masse salariale imputables au calamiteux logiciel de paye **Louvois**.

Le solde, soit 400 millions, représente la quote-part de la Défense permettant de couvrir les dépassements des dépenses de l'État. Il s'agit notamment des surcoûts des Opérations extérieures qui n'étaient budgétées qu'à hauteur de 450 millions d'euros.

Le coût des Opex devrait en effet avoisiner 1,1 milliard d'euros en 2014, selon les estimations du ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian.

Si l'on ajoute les 80 millions perdus lors du collectif de printemps, l'armée va donc finir l'année avec 480 millions de moins que ce qui était prévu.

Ce sont, bien évidemment, les crédits d'équipement qui feront les frais de cette

baisse qui, comme d'habitude, s'effectuera selon la méthode du « saupoudrage » : un peu moins sur tel programme, un peu moins sur tel autre.

Indiscutablement, les Armées - à qui l'on demande de multiplier les fronts - a besoin de ces matériels. La Défense se débattait jusqu'ici avec un report de charges, c'est-à-dire une dette exigible vis-à-vis de ses fournisseurs, de près de 3,5 milliards. Avec près d'un demi milliard en moins, ce report de charges va très probablement augmenter.



Si l'on ajoute que le gouvernement a passé de 7 % à 8 % la part des crédits dans la réserve de précaution en 2015, et que 2,3 milliards de recettes exceptionnelles ne sont toujours pas financés, il semble évident que la Défense se trouve actuellement sur une pente très dangereuse.

A plusieurs reprises, le Président de la République avait promis que la Défense aurait ses 31,4 milliards l'année prochaine.

**Rien n'est moins sûr....**



# LE SYNDICALISME DANS LES ARMÉES, UNE AVANCÉE SOCIALE OU UN DANGER ?

Par le général (2S) François CHANVANCY



La question se pose avec insistance depuis un arrêt de la Cour Européenne des droits de l'Homme (CEHD) le 2 octobre 2014. Elle est la conséquence d'une procédure engagée par l'ADEFDROMIL en avril 2001 à laquelle il faut lui associer l'arrêt concernant le lieutenant-colonel Matelly diffusé le même jour. Ces arrêts estiment que l'interdiction absolue faite aux militaires d'adhérer à un groupement professionnel à caractère syndical viole l'article 11 de la Convention européenne des droits de l'homme qui garantit la liberté de réunion et d'association. Aujourd'hui, 19 des 42 Etats dotés de forces armées ne garantissent pas le droit d'association à leur personnel, 35 le droit de négociation collective.



La France a trois mois pour faire appel. Passé ce délai, soit le 3 janvier 2015, les juges nationaux seront susceptibles de tirer eux-mêmes les conséquences de cet arrêt dans les litiges qu'ils auraient à trancher. Le président de la République a cependant confié le 16 octobre une mission de réflexion à Bernard Pêcheur, président de la section de l'administration du Conseil d'Etat, pour évaluer les options juridiques possibles et remettre ses conclusions au plus tard le 15 décembre. Enfin, il semblerait que la France ne demanderait pas le renvoi de ces dossiers devant la Grande Chambre de la CEDH.

Le lieutenant-colonel Matelly, réintégré dans la gendarmerie et pour emploi à la DGGN, a néanmoins annoncé fin novembre 2014 que l'association « GendXXI » verrait le jour le 3 janvier 2015. Ses statuts précisent que son objet : « l'étude et la défense des droits (...) des personnels militaires de la gendarmerie ». Sans qu'il n'y ait donc une décision française officielle, un officier supérieur met la classe politique et l'institution militaire devant le fait accompli.

Quant au syndicalisme militaire, je constate que ce long combat mené par une infime



minorité de militaires et surtout d'anciens militaires semble porter ses fruits si l'on suit les réactions politiques et celles du commandement, plutôt discrètes, sur cette situation tout en donnant l'impression de l'accepter. Ainsi, dans son audition, le CEMA répondant le 7 octobre à une question parlementaire déclarait : « nous n'ignorons pas que les arrêts seront d'une manière ou d'une autre exécutoires » tout en rejetant les syndicats militaires. Le ministre de la défense, questionné à son tour, soulignait que la liberté d'association n'interdisait pas que « des interdictions légitimes soient imposées à l'exercice de ces droits par les membres des forces armées ». La syndicalisation des armées ne serait pas à l'ordre du jour.

Cependant la direction des affaires juridiques et la direction des ressources humaines du ministère de la défense semblent moins affirmatives. L'introduction d'une forme de représentativité syndicale au sein des armées semblerait d'ores et déjà plus ou moins validée malgré l'affirmation que le droit d'association reconnu aux militaires devra « concilier certains principes inhérents au statut et aux missions des forces armées : unicité du statut militaire, unité et cohésion des armées, devoirs de neutralité et d'obéissance, disponibilité » (DRHMD).

Quelles pourraient être les conséquences pour les armées ? Nous savons que ce ne sont pas les promoteurs de cette idée « brillante » qui devront traiter cette situation

au quotidien. L'intérêt des syndicats français pour de nouveaux membres potentiels est tout aussi inquiétant si je me réfère aux déclarations au Point<sup>1</sup> de Frédéric Mathieu, secrétaire fédéral de la Fédération nationale des travailleurs de l'État (FNTE-CGT). Ses déclarations ne sont pas surprenantes : « À la CGT, on pense que les militaires ont toute leur place parmi nous ! » mais non dans un syndicat spécifique. Les militaires sont des « salariés comme les autres », « ils ont au minimum le droit de se réunir, de présenter des revendications et surtout de les publier sans qu'on leur oppose le devoir de loyauté ou le devoir de réserve ». Les délégués syndicaux militaires devraient « se rapprocher le plus possible de ce qui existe dans la fonction publique avec, bien sûr, du temps syndical pris sur le temps de service, des panneaux, des locaux avec des moyens informatiques et téléphoniques, des salariés protégés » sans exclure le droit de manifester.

Ces propos montrent que le syndicalisme est incompatible avec la spécificité militaire. Comme le déclarait le colonel Goya le 19 novembre 2014 devant la commission de la défense nationale et des forces armées, « on ne badine pas avec la vie de la nation » et « rien ne doit entacher le fonctionnement de ce qui la protège ». En outre, la préparation opérationnelle et le combat ne peuvent être soumis à des exigences de condition militaire au sens de conditions de vie et de travail. La création d'une seconde hiérarchie, potentiellement contradictoire sinon concurrente de la première, remet en cause le principe d'obéissance. Cela n'interdit pas la concertation interne pour améliorer le fonctionnement des armées mais encore faut-il que tous les



1. 9 octobre 2014.

cadres, quel que soit leur niveau de responsabilité, se sentent concernés par la recherche de l'amélioration collective des conditions d'exercice du métier militaire.

Pour conclure, loin de tout progrès social réel, si elle était validée par le pouvoir politique, elle ne sera que le prétexte pour afficher le progressisme de nos institutions comme nous l'avons vécu pour d'autres sujets. Elle permettra surtout de laisser de côté les vrais problèmes des armées.

Elle affaiblirait aussi le CEMA qui a déjà perdu le contrôle des relations internationales militaires, donné à la délégation aux affaires stratégiques, et celui des effectifs donné à la direction des ressources humaines du

ministère de la défense, ce qui, cumulé avec la suppression des décrets de 2009 sur les responsabilités du CEMA, limiterait encore plus l'exercice de son autorité.

S'ajoute enfin la mise en danger évidente de l'unité des armées car qui pourra éviter une association de type syndical par armée ou par catégorie de personnels ? Introduire le syndicalisme militaire sous une forme ou sous une autre reste donc une bien mauvaise « avancée » dans le contexte tendu vécu par les armées aujourd'hui.

<http://chauvancy.blog.lemonde.fr/>

Twitter : @FCchauvancy

## QUESTIONNEMENT

*Cette rubrique que vous trouvez depuis plusieurs numéros du bulletin est destinée à déclencher des réactions de la part des lecteurs. Nous attendons celles-ci soit par courrier, soit e-mail à [bulletin@anocr.com](mailto:bulletin@anocr.com), ou par téléphone au 01.34.83.57.28 pour être mis en relation avec les auteurs afin d'animer un débats.*

## L'AVENIR DE NOS ARMÉES : De l'incompréhension à l'inquiétude

*Par les généraux (2S) D. VALERY et J.-J. CAHUET*

L'une des responsabilités majeures de nos décideurs politiques est d'assurer l'adaptation de l'outil de défense aux risques et menaces auxquels notre pays pourra se trouver confronté à court, moyen et long termes.

25 ans après la disparition de la menace du pacte de Varsovie, les pays de l'Union européenne assistent à une accentuation progressive et sévère de la tension internationale. Jamais leurs armées n'ont été autant engagées sur des théâtres d'opérations de

plus en plus proches de leur territoire et nul ne peut prédire quelle sera l'évolution de la situation en Ukraine, pays géographiquement situé en Europe et même candidat à l'UE. De plus, la profonde dégradation de la situation en Afrique comme au Moyen Orient génère une spectaculaire montée des dangers, y compris au sein même de notre territoire.

Une telle situation pose la question de l'urgence d'une actualisation de notre défense.

## LE CONCEPT DE DÉFENSE

Ce concept, dans l'esprit de la majorité nos concitoyens, se fonde sur les évidences suivantes :

1) Le monde reste dangereux et dominé par les rapports de force dont l'expression ultime se situe dans le conflit des armes, en dépit des espoirs nourris par les perspectives des « dividendes de la paix » et les vertus du « soft power ».

2) La défense du pays (et de l'Europe) suppose l'existence d'une puissance militaire capable de dissuader un ennemi potentiel et de le combattre avec succès si celui-ci l'agresse.

Notre pays doit à cette fin se préparer à faire face à toute la gamme des risques et menaces envisageables en y apportant les réponses adaptées, de l'interposition type Casques bleus à l'engagement de combats de haute intensité et de haut niveau en passant par la défense du territoire et l'assistance à la population lorsque les moyens normaux des services publics sont dépassés. Il doit s'attacher à traiter les conflits du moment mais aussi à se mettre en mesure de passer rapidement à tout nouveau mode d'engagement que pourrait requérir l'évolution de la situation.

3) La crédibilité de la puissance militaire repose sur :

- un soutien sans faille de la nation ;
- une autonomie de décision et d'action suffisante, comportant :
- des capacités de combat de haute intensité d'un niveau suffisant ;
- une aptitude à durer par montée en puissance à partir des réserves ;
- des capacités de défense du territoire.

Ce concept basique, pertinent et cohérent ne se retrouve pas dans les orientations actuelles de notre défense.

## DES CONSTATS INQUIÉTANTS

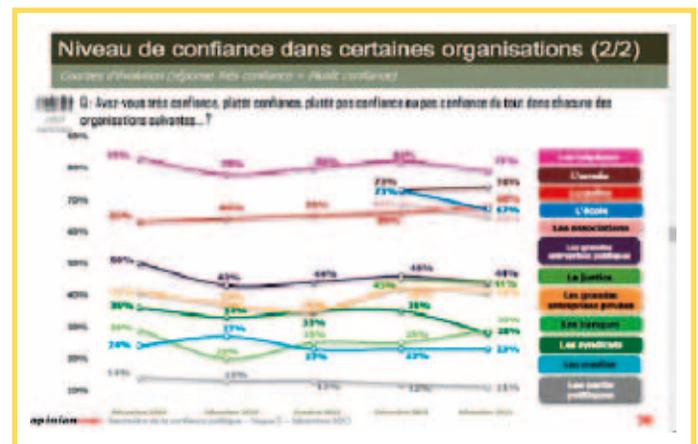
Le décalage observé, qui ne met pas en cause l'excellence des efforts réalisés dans la préparation et l'exécution des opérations

extérieures, est illustré par le constat d'un certain nombre d'anomalies, voire d'incohérences qui suscitent l'incompréhension et dont les principales méritent d'être rappelées.

- En premier lieu, face à l'accroissement des menaces, la France et l'Europe réduisent leurs capacités militaires alors que les arsenaux d'armement se développent dans le reste du monde.

- Les exigences de défense directe du pays se trouvent estompées par une focalisation quasi exclusive sur les opérations extérieures qui se traduit par des contrats opérationnels minimalistes et des formats d'armées d'une taille critique, elles-mêmes mises en difficulté par les aléas de renouvellement des matériels usés.

- L'ampleur des amputations imposées aux armées (les forces terrestres, les plus touchées, se voient passer – en vingt ans - de 3 corps d'armée et la FAR soit 15 divisions à 7 brigades interarmes en 2018) a principalement obéi à la recherche d'économies



I. Concernant l'autonomie de décision, on peut constater que la France a encore des moyens efficaces mais limités, ne serait-ce que par ses capacités militaires en matière de renseignements. Concernant l'autonomie d'action, effectivement, nos moyens sont « lacunaires » et modestes et les opérations d'Afghanistan, comme celles du Mali et de Centre-Afrique n'ont été possibles que par l'apport de moyens logistiques (transport aériens notamment), américains ou alliés. Contre DAESH, la France, qui n'a pu entraîner une coalition en 2013, s'est ralliée à l'action en 2014 uniquement par des moyens aériens et en Irak, se refusant à agir en Syrie.

budgétaires mais ne s'est pas accompagnée d'une évaluation des pertes de capacités opérationnelles que l'on – le politique et le chef militaire – cherche plutôt à camoufler, ni de la définition des modalités de la remontée en puissance que les événements pourraient exiger.

- Face aux risques terroristes sur le territoire dont l'importance s'est accrue, les armées ont perdu le rôle important qu'elles avaient naguère avec des forces affectées à cette mission et comportant une composante importante de réserves (sur cette mission le contrat opérationnel n'est plus que de 10 000 hommes des forces terrestres, soit le quart du nombre de gendarmes mobiles).
- La défense européenne, affichée comme un nécessité absolue, ne fait l'objet que de vœux pieux, jamais accompagnés de la définition de ce qu'elle doit être, des objectifs concrets à retenir et des voies permettant de les atteindre.
- L'ancrage des armées dans la nation, indispensable à la défense d'un état démocratique, se désagrège avec l'affaiblissement de la présence et du rôle des armées sur le territoire et l'absence d'une sensibilisation des jeunes à leur devoir de solidarité nationale.
- L'autonomie de décision et d'action dans le domaine de la défense reste aujourd'hui très limitée<sup>1</sup>.

### UNE CLARIFICATION NÉCESSAIRE

Ces anomalies sont de nature à nourrir un certain désarroi dans les armées qui en viennent à s'interroger sur leur vocation et sur leur place dans la nation mais qui gardent la confiance des citoyens, comme l'illustre le sondage ci-dessous :

Si l'on considère les enjeux de la politique de défense, à savoir les intérêts majeurs de la nation et la vie de la population, il paraît

difficilement imaginable d'en rester là.

Remédier aux insuffisances des choix actuels suppose, d'une part, le retour de la prééminence de l'intérêt supérieur de la nation qui s'est progressivement effacé devant la montée des individualismes et corporatismes à tous les niveaux de notre société et, d'autre part, le retour à une vision globale et prospective du traitement des questions de défense qui ne peut rester confiné dans les seules approches court terme et sectorielles.

Le rôle qu'ont à jouer les responsables politiques appelle quelques observations. Le thème de la défense est rarement abordé par l'ensemble des personnalités politiques, que ce soit à l'occasion des élections présidentielles ou encore lors des dernières élections européennes où l'on n'a pas vu de candidats français s'engager sur des propositions concrètes de construction d'une défense européenne.

Cette paralysie découle de l'absence d'un débat politique ouvert sur le sujet, due notamment au choix de réserver le soin d'élaborer, au nom de tous, les décisions en matière de défense à un nombre limité d'acteurs, d'ailleurs très sollicités par les lobbies concernés. Les insuffisances relevées dans les orientations actuelles décrédibilisent cette pratique du « domaine réservé » et appellent donc à renouer avec un débat ouvert sur la défense, libéré du ralliement systématique à une doctrine officielle.

Il paraît urgent que les politiques se réapproprient les questions de défense et que les citoyens demandent instamment aux prochains candidats à l'élection présidentielle, qui aspirent à prendre en charge le destin de notre pays, de proposer une politique répondant aux exigences à court, moyen et long termes de la défense de notre pays et de l'Europe et fixant de façon claire et précise les finalités des armées.



## Point de situation sur le remplacement de LOUVOIS

Avec la décision prise par le MIN DEF en 2013 de remplacer le système défaillant LOUVOIS de gestion de la solde de l'ensemble des militaires de la Défense à l'horizon de fin 2015, une équipe de conduite de

programme intégrée (EDCPI) pilotée par la DGA a été désignée pour piloter le projet de nouveau système.

Le planning appliqué depuis janvier 2014 est le suivant :

Dates	Action	Responsable
Janvier à mars	Elaboration du dossier de consultation Elaboration des candidatures	EDCPI entreprises
Avril	Choix des candidatures	EDCPI
Avril à juin	Elaboration des premières propositions	candidats
Avril à novembre	Elaboration des prototypes	candidats
Avril à octobre	Elaboration des scénarios de test	EDCPI
Juin - Juillet	Analyses et auditions 1	EDCPI et candidats
Août à octobre	Elaboration des propositions enrichies	candidats
Novembre	Tests prototypes, analyses et auditions 2	EDCPI et candidats
Novembre décembre	Amélioration prototypes	candidats
Décembre à février 2015	Elaboration des offres	candidats
Février à avril 2015	Analyse et choix Mise au point	EDCPI candidats
Avril	Notification au titulaire	

## Informations pratiques

Les trois candidats (l'américain Accenture associé au canadien CGI, le français Atos associé à Steria et Sopra avec sa filiale HR Access selon la presse spécialisée) pour le projet appelé SOURCE code sont donc aujourd'hui en pleine finalisation de leurs offres, tandis que l'EDCPI analyse les résultats des tests en charge (650 dossier individuels anonymisés) de décembre 2014 avec ses experts et les candidats. Le lecteur peut se référer aux comptes rendus des réunions mensuelles de pilotage disponibles sur le site de la Défense : (image 1) <http://www.defense.gouv.fr/actualites/votre-solde/19e-reunion-du-groupe-utilisateurs-solde>

Dans le même temps, LOUVOIS continue ses activités, avec ses lots mensuels d'adaptations, de dysfonctionnements, de vérifications et de corrections. Le CEMAT estime qu'en 2014, 59 000 militaires de l'armée de terre auront été touchés et pour certains plusieurs fois ce qui affecte en profondeur le moral de l'Armée de terre. La DRHAT a pris la mesure du désarroi causé et mis en place des effectifs supplémentaires au centre d'expertise chargé d'aider les familles, tant pour celles qui ont à vivre avec un moins perçu (aides) que pour celles qui doivent gérer les trop perçus (aspects fiscaux). Ainsi, 128 militaires, 257 vacataires et 10 réser-

Totaux du mois		0,00	0,00
Report de régularisations		0,00	0,00
Report de trop-perçus		0,00	0,00
<b>NET A PAYER</b>		<b>0,00 €</b>	

résidents	Métropole & FFECSA	As. fictive étranger	Nlle Calédo
0,00	0,00	0,00	

vistes sont venus compléter les 300 personnes déjà en place. (image\_2)

Comme l'a indiqué le CGA FEYTIS, DRH du ministère de la Défense, en juillet 2014, le rôle du DRH au ministère de la Défense c'est aussi de faire en sorte que les personnels soient payés en temps et en heure. Ce qui n'était pas le cas avec le désastreux système Louvois de paiement de soldes des militaires, qui depuis son entrée en fonction en 2011 a connu des dysfonctionnements, au point de plonger 160 000 familles de militaires dans de graves difficultés financières.

Officiellement abandonné en décembre dernier, il ne sera néanmoins remplacé que « fin 2016, début 2017 », le temps de concevoir le nouveau système. Un groupement de trois industriels, dont l'anonymat est juridiquement protégé, y travaille. « Nous ne voulons plus prendre de risques avec la paie de nos militaires. » Il sera déployé quand « tout sera impeccable. A la différence de Louvois, nous prévoyons de longs mois de tests du produit. »

**En a-t-on vraiment fini avec ce programme ?**

## ARTICLE SPÉCIAL

# l'ANOCR et la reconversion des officiers !



Chaque année, plusieurs milliers de militaires<sup>1</sup>, de carrière ou sous contrat, quittent le service actif, soit dans le cadre normal des départs liés aux contraintes statutaires des armées (limite d'âge, fin de contrat...), soit au titre des mesures de réductions d'effectifs qui découlent de la mise en œuvre des restructurations des armées.

Ces hommes et ces femmes motivés et prêts à s'investir dans une seconde carrière, doivent être soutenus et guidés dans cette transition professionnelle, tant par l'institution militaire qui déploie, au travers de **Défense Mobilité**<sup>2</sup>, les moyens d'un retour à une activité professionnelle dans la vie civile, que par leurs camarades ayant déjà franchi ce cap, qu'ils soient reconvertis dans le secteur public ou privé ou en retraite, bien installés sur leur lieu de repli et intégrés dans leur nouvel environnement.

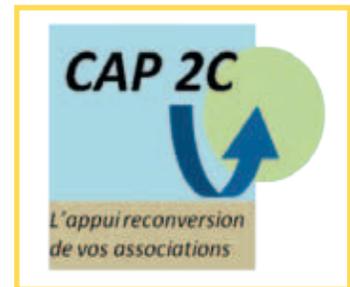


Dès 2009, les restructurations en cours, le fait que l'essentiel des emplois proposés dans le cadre d'une reconversion étaient déjà des emplois dits "cachés", le rôle de plus en plus important joué par les réseaux sociaux, avaient amené un groupe d'anciens militaires reconvertis dans le civil à consti-

tuer une association pour venir en aide à leurs jeunes camarades, dans un esprit de solidarité désintéressée. L'association-réseau **Implic'Action**<sup>3</sup> était née.

Aujourd'hui, c'est dans ce même contexte, contraint et souvent complexe à appréhender que plusieurs associations d'officiers<sup>4</sup> ont décidé de croiser leurs actions et leurs réseaux respectifs pour appuyer leurs adhérents dans leur démarche de reconversion, au travers d'une plateforme interarmées de coordination et d'échanges, appelée **Cap 2C** (2<sup>e</sup> carrière). Actuellement, la plateforme Cap 2C poursuit sa montée en puissance, sous la présidence de l'Épaulette (*présidence tournante*).

Une équipe d'animation a été mise en place au siège de l'Épaulette et un site Internet<sup>5</sup> a été ouvert pour commencer les missions d'information et



de coordination entre les associations et Défense Mobilité... A terme, d'autres associations et partenaires devraient participer au projet commun, rejoindre la plateforme et optimiser ainsi l'action commune.

Fort de notre vocation sociale et de valeurs communes partagées avec toutes ces associations, le président de l'ANOCR, le vice-amiral Michel OLHAGARAY a voulu que **l'ANOCR participe au projet Cap 2C**, en s'associant aux autres grandes associations nationales, **tout en développant un partenariat spécifique avec** l'association-réseau **Implic'Action**. L'objectif est

1. 20392 départs de militaires (hors Gendarmerie) - (Bilan social 2013 Défense/DRH/MD).

2. <http://www.defense-mobilite.fr/>

3. <http://www.implication.eu/>

4. La Saint Cyrienne, l'Épaulette, l'AEA, l'AEN et l'ANOCR.

5. <http://cap2c.org/>

de mieux accompagner tous les candidats au départ dans leur projet de reconversion, quelque soit leur statut ou leur grade, et faciliter ainsi leur retour à l'emploi et/ou l'installation dans leur région de repli, en complément des actions réalisées par "Défense Mobilité" et les autres organismes ou associations spécialisées.

Aussi, il a été décidé de créer, au sein du conseil d'administration, une équipe « reconversion », sous la tutelle du général (2S) Didier SIMON, chargée de mettre sur pied une mission d'appui à la reconversion et de coordonner l'ensemble des actions de notre association dans cette délicate mission.

C'est ainsi qu'est né le projet MARA, mission d'appui à la reconversion de l'ANOCR, qui s'inscrit bien évidemment dans la continuité de l'objectif social de l'ANOCR (*solidarité et entraide*). C'est dans le même esprit que d'autres actions de partenariats, tel ceux conclus avec Terre Fraternité ou avec les cellules d'aide aux blessés de l'armée de terre (CABAT) et de la Marine (CABAM), nous permettent aussi d'assumer un **rôle social** vers nos camarades d'active.

## MARA 2015 : LES PRINCIPES

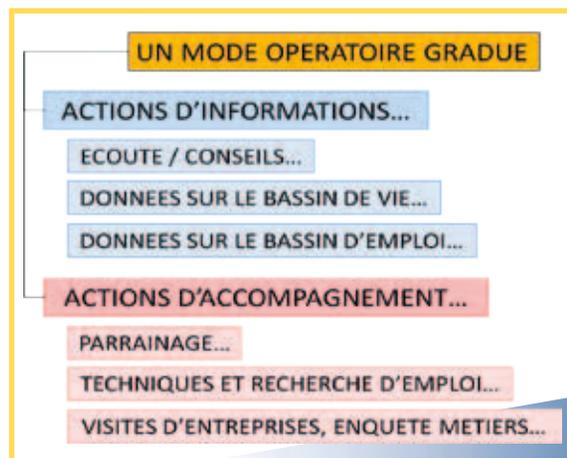
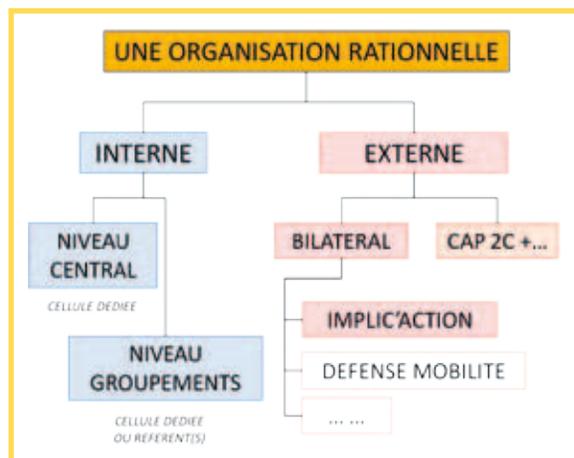
**Initiative d'opportunité**, MARA se décline dans un cadre global, privilégiant l'action commune (*CAP 2C, Implic'Action, Défense Mobilité...*) pour mieux répondre aux interrogations légitimes de nos camarades d'officiers au regard de leur devenir

dans notre institution et de la pression liée aux nouvelles contraintes d'effectifs. **Réaliste** aussi car il s'appuie sur un des atouts majeurs de l'ANOCR, son organisation maillée et structurée à deux niveaux (national et régional), le projet MARA laisse, tant dans son organisation que son mode de fonctionnement, une grande **liberté d'action** aux groupements et aux adhérents, pour tenir compte des spécificités et des capacités de chacun.

Parce que tout le monde ne s'improvise pas spécialiste de la reconversion ou des techniques de recherche d'emploi, MARA propose une aide à la reconversion adaptée aux capacités et aux ressources des groupements et de leurs bassins respectifs, individuelle ou collective en fonction des besoins et des expertises recensées, s'appuyant sur des actions simples et graduées, mêlant des échanges numériques interactifs (*plateforme d'échanges numériques MARA*) et des actions de terrain.

## MARA 2015 : le plan d'action

La mise en service opérationnelle de la mission reconversion se fera en deux phases, - une phase de **montée en puissance**, qui devrait nous permettre de tester et d'adapter un premier dispositif mis en place à fin d'expérimentation. Les retours d'expérience des présidents de groupement et des "référents reconversion" seront déterminants pour l'évaluation du dispositif et les futures décisions.



- une phase d'**exploitation** (post AG 2015) avec un développement des actions et notamment des partenariats avec des groupes d'employeurs, des branches professionnelles, en bref, tous les organismes susceptibles de nous appuyer dans notre démarche sociale...

Le projet MARA a été présenté lors du dernier conseil d'administration de l'ANOCR le 14 octobre 2014, et notamment la plateforme d'échanges numériques qui devrait constituer l'ossature du réseau national MARA<sup>6</sup>. Cet outil interactif d'information et d'échanges sera mis en ligne début janvier 2015 dans sa forme nationale et mis en place dans plusieurs groupements à titre expérimental. Les référents concernés par les essais seront formés à la gestion de la

6. <http://mara.mesepe.r>

plateforme et pourront ainsi intégrer des données locales dans cette plateforme commune et commencer à la personnaliser.

Parallèlement, tous les groupements commenceront à **recenser leurs adhérents** susceptibles d'apporter leur expertise ou leur présence et, à partir de là, étudier les **modes d'action de terrain** pour aider nos camarades d'active dans leur projet de reconversion, en direct ou sous couvert de nos partenariats (Implic'Action, Cap 2C, Défense Mobilité...). Il leur faudra aussi **collecter les données** de leurs secteurs géographiques, bassin de vie (*points de contact des organismes sociaux, bailleurs, points d'entrée institutionnels, associatifs ou privés...*) et, si possible, bassin d'emploi (*contacts employeurs et autres organismes paritaires, financiers, offres d'emplois...*).

### CONCLUSION « MARA 2015 »

- UN PROJET SOCIAL, REALISTE ET A MOINDRE COÛT (HUMAIN/FINANCIER)
- EN ADEQUATION AVEC LES CAPACITES & RESSOURCES DES GROUPEMENTS
- QUI S'INCRIT DANS UNE ACTION GLOBALE (CAP 2C & AUTRES PARTENAIRES...)
- QUI EST MODERNE, ADAPTABLE & EVOLUTIF

### Extrait de l'interview accordée à notre revue par le général Jean-Paul MICHEL

Avec la signature de l'accord de partenariat entre nos deux associations, l'ANOCR devient un partenaire privilégié selon le principe " d'appui en synergie ". Vous occupez des bassins de vie où vous êtes bien implantés avec vos réseaux spécifiques, et nous sommes en mesure de faciliter l'intégration dans des bassins d'emploi. Notre complémentarité est donc réelle. Le maillage territorial est certainement une des clés pour traquer les emplois cachés. C'est tout l'intérêt de cette convention de collaboration au niveau national, qui devra maintenant être déclinée au niveau local, en fonction des situations et des capacités de nos structuresterritoriales respectives. D'ailleurs, dans certains de vos groupements, des contacts et parfois des actions communes ont déjà été entrepris... Sachez que l'association Implic'Action est disposée dès à présent à s'engager activement à vos côtés. C'est un grand honneur pour nous d'être associé à votre association et je remercie très sincèrement l'amiral OLHAGARAY de nous avoir permis de devenir partenaire.

Vous trouverez l'intégralité de l'interview sur notre site Internet (<http://www.anocr.com/>)





# Brèves de la Défense

Par le Commandant (H) Emmanuel Dieudonné



## ■ L'ENGAGEMENT DE LA FORCE BARKHANE

Depuis le 4 novembre, la force Barkhane a engagé des travaux d'infrastructure sur la future base avancée temporaire (BAT) de Madama, en coordination avec les autorités nigériennes. La base permettra de disposer d'un point d'appui complémentaire dans le cadre de ses opérations de lutte contre les « groupes armés terroristes » dans la « bande sahélo-saharienne »

En partenariat avec les pays du G5 Sahel (\*), ce sont 3 000 militaires français qui luttent contre les groupes armés terroristes dans la « bande sahélo-saharienne ».

Dans ce cadre le CEMA s'est rendu, le 19 novembre, à Niamey, à l'invitation des chefs d'état-major des pays constituant le G5 Sahel. Le général a ainsi participé à la deuxième réunion de ce groupe créé le 16 février 2014 et destiné, dans le cadre d'un partenariat élargi, à coordonner les politiques de développement et de sécurité dans la « bande sahélo saharienne ».



## ■ RESTRUCTURATIONS 2015 DANS LES ARMÉES

Par mesures d'économie, le ministère de la Défense, réduira ses effectifs d'environ 34 000 postes (10 175 au titre de la LPM

(\*) Mauritanie, Mali, Niger, Burkina-Faso, Tchad.

2009-2014 et 23 500 au titre de la LPM 2014-2019) pour atteindre, en 2019, le modèle d'armée défini par le Livre blanc.

Suivant le ministre de la Défense (\*) cette politique de déflation est en cohérence avec le projet global de transformation des armées : « disposer, dans la durée, d'un outil militaire complet et cohérent, apte à garantir les intérêts de défense dans le cadre de l'ambition stratégique de la France. »

Pratiquement, les opérations de restructuration s'échelonneront sur l'ensemble de la LPM 2014-2019, en adéquation avec la déflation progressive des effectifs.

Le dossier thématique « Restructurations 2015 » (consultable sur le site de l'ANOCR) présente comment furent décidées les restructurations 2015, les principales mesures adoptées par armée, au niveau interarmées, par direction et service, les mesures d'accompagnement du personnel et d'accompagnement économique et foncier.

## ■ LES PRINCIPALES RESTRUCTURATIONS DES ARMÉES EN 2015

### Armée de terre :

Dissolution du 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie de marine (Châlons-en Champagne).



(\*) Le message M. Le Drian, Ministre de la Défense, est disponible sur le site de l'ANOCR.

Dissolution de l'E.M. de la 1<sup>er</sup> brigade mécanisée et de sa compagnie de commandement et de transmission (Châlons-en-Champagne).

Réorganisation du régiment médical de Béliigneux : suppression de deux compagnies de décontamination NRBC et de la compagnie de ravitaillement sanitaire de Chanteau.

### ■ ADAPTATION CAPACITAIRE

**Infanterie** : transformation du 1<sup>er</sup> régiment de tirailleurs d'Epinal et du 8<sup>e</sup> régiment de parachutistes d'infanterie de marine de Castre en régiment d'infanterie de nouvelles générations.

Suppression de sections de reconnaissance régimentaire dans l'ensemble des régiments d'infanterie.

**Cavalerie** : suppression des escadrons d'éclairage et d'investigation : du 12<sup>e</sup> régiment de cuirassiers d'Olivet, du régiment d'infanterie-chars de marine de Poitiers et du 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs de Thierville-sur-Meuse.

**Fonction logistique** : suppression d'un escadron de transport au 121<sup>e</sup> régiment du train de Montlhéry et au 515<sup>e</sup> régiment du train de Brie.



Réduction des effectifs de certaines formations du génie, de l'artillerie et des transmissions, équipées de matériel en fin de vie.

Suppression d'une des musiques d'Ile-de-France.

### Marine

Désarmement du transport de chalands de débarquement Siroco et du pétrolier

ravitailleur Meuse à Toulon, du patrouilleur austral Albatros à la Réunion et des deux patrouilleurs de surveillance de site Athos et Aramis à Anglet.



Suppression du commandement de la marine à Strasbourg.

Fermeture de la base navale de l'Adour à Anglet.

### Armée de l'Air

Transformation de la base aérienne 901 de Drachenbronn, le site continuant d'accueillir des moyens de détection et le personnel nécessaire à la maintenance, en élément rattaché à la BA 133 de Nancy.

Dissolution de la BA 117 de Balard.

Début de dissolution de la BA 102 de Dijon avec transfert du commandement des forces aériennes à Bordeaux Mérignac et son fusionnement avec le commandement du soutien des forces aériennes.



Début du transfert des escadrons de Casa de Creil vers la BA 105 d'Evreux en vue de la fermeture de la plateforme aéronautique de la BA 110 de Creil.

### ■ DIFFÉRENTES MESURES TOUCHENT LE SOUTIEN

**Commissariat des armées** : en concomitance avec des rationalisations

fonctionnelles, dissolution de l'ELOCA (Etablissement logistique du commissariat des armées) de Porte les Valences et du service local contentieux de Lyon.

**Service des essences :** fermeture du centre de ravitaillement des essences de Castelsarrasin.

**Service interarmées des munitions :** fermeture du dépôt de munitions de Billard, de Connantray (2016), Salbris (2017-2018), Neubourg (2018) et Fontvielle (2019).

**Service de santé des armées :** poursuite de sa transformation, notamment, la rationalisation de l'échelon central...

**Direction générale de l'armement :** fermeture de deux centres techniques des systèmes d'information appartenant au service central de la modernisation et de la qualité.

**C'est un effort sans équivalent qui est demandé à notre armée**

Devant les membres de la Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée Nationale, le 7 octobre 2014, le Chef d'état-major des armées a estimé de son devoir de leur dire, en ce qui concerne l'état de notre armée : « il n'y a pas de gras dans nos armées. On attaque le muscle, alors que la situation sécuritaire se dégrade ! »

A cette occasion, le général de Villiers, a rappelé aux parlementaires que nos armées sont engagées dans vingt-sept opérations vouées à se prolonger : sur quatre continents, dans les airs et sur tous les océans. Or, simultanément, elles se « réforment et consentent des efforts sans équivalent pour aborder les contraintes budgétaires qui leur sont imposées ». Dans ce contexte « toute économie supplémentaire demanderait d'autres efforts et induirait un risque non maîtrisé d'aller au-delà du seuil de l'acceptabilité sociale ».

L'audition du général de Villiers est consultable sur le site de l'ANOCR.

### ■ LA RÉORGANISATION DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES (SCA) S'INSCRIT DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION DE L'ORGANISATION, DE LA GOUVERNANCE ET DU FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

La transformation du SCA, objet de l'arrêté du 29 juillet 2014 (JO du 30 août 2014), vise à professionnaliser et à rationaliser la chaîne « administration générale et soutien commun » et à transférer les groupements de soutien des bases de défense au service du commissariat des armées. Le SCA est réorganisé autour de trois processus :

- Un processus de délivrance, dans une logique de « bout en bout », à un client, un organisme ou un personnel, de prestations de service organisées en filières (restauration, hébergement loisirs, soutien de l'homme, administration du personnel, ...)
- Un appui des filières par des expertises métiers (achats, finances, juridique ...)
- Un soutien organique du service, dans son ensemble.

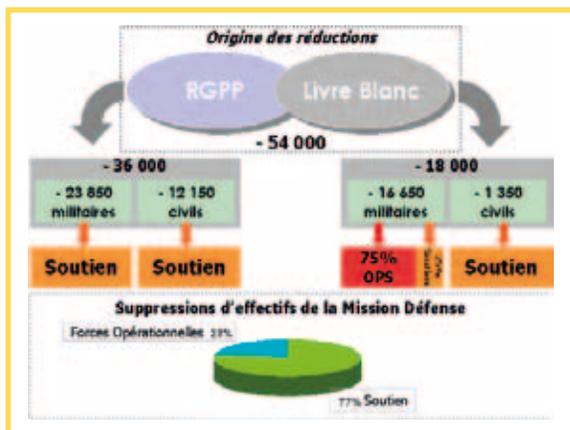


### ■ LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES A RAPPELÉ AUX ÉLÈVES DU COMMISSARIAT DES ARMÉES QU'AVANT D'ÊTRE DES COMMISSAIRES, ILS ÉTAIENT DES OFFICIERS

Le chef d'état-major des armées a présidé, le 26 septembre, à Salon-de-Provence, une cérémonie militaire consacrant le rattachement des « groupements de soutien de base

de Défense » (GSBdD) au service du commissariat des armées.

Au cours de la cérémonie, le chef d'état-major des armées a rappelé que l'engagement opérationnel était la seule raison d'être des armées et que son efficacité reposait sur le fonctionnement d'une administration militaire rénovée et performante, dont le SCA était désormais le garant. Ce Service fort de 25 000 personnes, militaires et civils, a vocation à assurer le soutien commun des armées GSBdD (tels que l'administration des ressources humaines, le transport local, l'alimentation, l'hébergement, l'habillement, l'ameublement, etc.).



Avant la cérémonie, le chef d'état-major des armées avait rencontré les élèves de l'École du commissariat des armées pour leur rappeler l'importance des valeurs militaires et qu'en l'occurrence, ils étaient avant d'être des commissaires des officiers.

## « LE CENTRE OPÉRATIONNEL DE SURVEILLANCE MILITAIRE DES OBJETS SPATIAUX » (COSMOS)

Le COSMOS qui reprend les missions de la « division surveillance de l'espace » (DSE) a pris place au sein du « commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes » (CDAOA) sur la base aérienne 942 de Lyon Mont-Verdun.

Le COSMOS a en charge l'établissement et l'exploitation de la situation spatiale au profit des opérations aériennes. Il vient en appui des forces pour le rythme des opérations,

la précision et l'efficacité des missions avec l'intégration de moyens comme la veille spatiale, la détection, l'analyse et l'orientation des capteurs.

Il concourt à la protection des populations face aux « rentrées atmosphériques à risques » (RAR) en développant une capacité d'anticipation des événements spatiaux majeurs et en offrant ses services à la communauté spatiale internationale et au secteur privé.

Pour répondre à ces missions, le CDAOA dispose d'une capacité nationale de détection et de suivi des gros objets en orbite basse (entre 400 km et 1000 km) grâce au radar GRAVES. Cette capacité est complétée par les radars SATAM qui permettent d'affiner la trajectoire des objets détectés par GRAVES.

**Nota :** GRAVES est l'acronyme de « Grand Réseau Adapté à VEille Spatiale ». C'est un radar conçu et développé par l'ONERA (L'Office National d'Etudes et de Recherches Aérospatiales) visant à assurer la détection de satellites orbitant au-dessus du territoire national, dans une tranche d'altitude comprise en 400 et 1000 km.



Les SATAM complémentaires au système de veille servent à « trajectographier » précisément certains objets susceptibles de provoquer des risques de collision, des retombées atmosphériques.

## DEFNET 2014 : UN EXERCICE FONDATEUR

Du 30 septembre au 3 octobre 2014 s'est déroulé l'exercice interarmées de cyberdéfense DEFNET 2014 sur le site des Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan regroupant une soixantaine d'experts de la cyberdéfense.

Cette « manœuvre » cyber d'un nouveau type a constitué un entraînement fondateur pour la chaîne de cyberdéfense. DEFNET 2015, le prochain entraînement interarmées étant prévu pour mars 2015.

L'exercice a réuni plusieurs participants relevant des armées, de plusieurs organismes du ministère de la Défense et d'entreprises partenaires qui ont œuvré ensemble durant 4 jours, contribuant ainsi à renforcer les liens au sein de la communauté de cyberdéfense et de progresser dans leur domaine respectif. (image 10)



Il a permis de valider des procédures opérationnelles dans l'emploi des « groupes d'intervention rapide » (GIR) et d'apporter des évolutions dans le format actuel de la formation et de l'instruction cyberdéfense.

Ainsi :

- La cellule de crise s'est entraînée au partage de l'information et à la conduite des actions défensives de cyberdéfense au profit d'un déploiement opérationnel et d'une entreprise de défense.
- Les membres des trois GIR (Terre, Air, DIRISI/Marine), ont développé leur capacité à intervenir ensemble dans un environnement complexe en vue de renforcer les capacités permanentes d'intervention du CALID, ( Centre d'Analyse de Lutte Infor-



matique Défensive ) qui assure une réaction rapide face aux menaces, prouvant ainsi que cette disposition était pertinente.

- Le développement d'une plate-forme avec les entreprises privées partenaires a permis de simuler des environnements complexes et, aux GIR, de mener des investigations techniques en profondeur dans les réseaux qui a augmenté le réalisme de l'instruction.

Dans ce cadre Monsieur Le Drian, Ministre de la Défense, s'est rendu le 6 octobre aux Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan, afin de se faire présenter le premier bilan du Pacte Cyberdéfense (\*) lancé il y a près de 6 mois, et les enseignements de l'exercice DEFNET 2014.

### ■ LA DGA QUALIFIE LA VERSION 32 TONNES DU VBCI

La direction générale de l'armement (DGA) a prononcé la qualification de la nouvelle version du VBCI (véhicule blindée de combat d'infanterie) le 24 septembre 2014. Cette nouvelle version affiche un « poids total autorisé en charge » (PTAC) de 32 tonnes, contre 29 tonnes pour la version initiale.

L'augmentation du PTAC permet de répondre aux menaces les plus dures des théâtres d'opération de l'armée de terre avec l'amélioration de la protection du véhicule (augmentation de la protection contre les mines, les IEDs, les roquettes...),

(\*) Le Pacte de défense Cyber. 50 mesures pour changer d'échelle peut être consulté sur le site Internet de l'ANOCR.



mais aussi de préserver l'évolutivité du véhicule et de permettre son adaptation aux besoins futurs.

La qualification est le résultat d'essais indispensables pour garantir la sécurité et les performances du véhicule. Ainsi, pendant 18 mois, les prototypes de 32 tonnes ont franchi de nombreux obstacles et parcouru les pistes spéciales de la DGA, sablonneuses de Biscarosse, boueuses de Coëtquidan et Fontevraud, rocailleuses de Canjuers, enneigées de Valloire.

Le VBCI a été projeté en Afghanistan et au Liban en 2010, au Mali en début d'année 2013 et en République centrafricaine en 2014 où il a parfaitement accompli les missions qui lui étaient assignées.

### ■ LE GUIDAGE TACTILE : LA BOUSSOLE ÉPICRITIQUE

La boussole épicritique permet de faire passer des messages simples ou élaborés sans les yeux ni la bouche ni les mains.

Le système, composé de cellules vibrantes disposées sur une ceinture, est piloté à distance par une simple application Android sur smartphone. Les informations obtenues étant transmises directement sur la peau.

Le principe inventé en 1986 par Jean-Claude Germain (PDG de Caylar), embarqué à bord d'une navette spatiale en 1988 pour des tests avec Jean-Loup Chrétien, n'a jamais été commercialisé. Celle-ci pourrait, dans les prochains mois, faire l'objet d'une procédure Rapid (\*) entre la DGA et cette PME implantée dans l'Essonne.

### ■ UN PANSEMENT QUI RÉPARE : LE PANSEMENT BIO GUIDE LES CELLULES RÉGÉNÉRATRICES

En s'inspirant du principe de la coagulation humaine, et en rendant le matériau de son pansement «transportable», le laboratoire ERRMECe de l'université de Cergy Pontoise va révolutionner les soins prodigués aux patients comme les grands brûlés sur les théâtres d'opérations, mais également en milieu hospitalier en attirant et en guidant les cellules régénératrices vers la plaie à réparer.



Ces « pansements bio inspirés » sont le fruit d'une thèse financée par la DGA. Ils pourraient être prochainement commercialisés après les nécessaires essais cliniques.



(\*) Le dispositif RAPID (Régime d'appui pour l'Innovation duale) : subventionne des projets spontanés à fort potentiel technologique portés par une PME ou une entreprise intermédiaire indépendante et présentant des applications sur les marchés militaires et civils.



# Brèves Sociales

Par le Commandant (H) Emmanuel Dieudonné



## ■ LE LABEL BLEUET DE FRANCE OCTROYÉ À CERTAINES MAISONS DE RETRAITE

Aujourd'hui, en complément des 8 maisons de retraite de l'ONACVG (\*), 76 établissements publics ou privés ont obtenu le « label Bleuet de France » soit environ 6 840 lits répartis dans 47 départements (\*\*).

La sécurité matérielle et médicale, le bien-être et la préservation de l'autonomie des personnes accueillies, la qualité des prestations fournies, sont les références requises pour les établissements candidats.



Les établissements qui demandent le label, s'engagent à privilégier l'accueil des ressortissants statutaires de l'ONACVG et à promouvoir des actions de mémoire combattante (cérémonies, expositions, pièces de théâtres...).

Localement, les directeurs des services départementaux et les associations expertisent les établissements candidats au label. Puis les commissions « mémoire et solidarité » des services départementaux valident les propositions. C'est une commission nationale qualifiée « label du Bleuet de France », présidée par le directeur général de l'ONACVG, président de l'œuvre Nationale du Bleuet de France qui examine les dossiers qui lui ont été transmis.

Après que le label a été octroyé, ce sont les services départementaux qui assurent le suivi du

(\*) Voir la liste sur le site Internet de l'ANOCR.

(\*\*) Voir le site [www.onac-vg.fr](http://www.onac-vg.fr)

partenariat. Les directeurs participent, avec voix consultative, aux réunions du conseil de la vie sociale ; leurs services informent et orientent les ressortissants. Ils recensent les mouvements annuels au sein de ces maisons, participent aux manifestations patriotiques et proposent des activités ou des actions de mémoire combattante.

## ■ LA RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ D'ANCIEN COMBATTANT OU DE VICTIME DE GUERRE DONNE DROIT À L'OBTENTION, EN CAS DE NÉCESSITÉ, À DIFFÉRENTES AIDES SOCIALES PROPOSÉES PAR L'ONACVG À SES RESSORTISSANTS.



Plusieurs aides sont proposées, afin de répondre à l'ampleur ou à l'urgence des besoins de ressortissants rencontrant des difficultés.

- 1) Des secours disponibles rapidement, afin de servir d'appoint dans une situation délicate.
- 2) Des aides en cas de difficulté financière ponctuelle pour régler des factures, des soins médicaux...
- 3) Des participations financières favorisant le maintien à domicile : financement d'une aide ménagère, portage de repas, télésurveillance...
- 4) Des avances remboursables ou des prêts sociaux pour des besoins financiers importants, comme l'achat d'un bien mobilier ou la réfection d'un logement.
- 5) Des aides pour financer une formation aux anciens militaires titulaires d'une carte d'Ancien combattant ou d'un Titre de Reconnaissance de la Nation destinées à la recherche d'un emploi.

Dans tous les cas les demandes doivent être adressées au service de l'ONACVG du département de résidence

## ■ DÉTECTEURS DE FUMÉE : IL EST TEMPS D'Y PENSER

Au plus tard le 8 mars 2015, tous les lieux d'habitation devront être équipés d'un détecteur de fumée.

L'arrêté du 5 février 2013 (JO du 14 mars 2013) précise toutes les exigences auxquelles doivent répondre ces appareils.

- Il en faut au moins un par logement.
- Il doit être fixé le plus haut possible dans un lieu de circulation ou dans le dégagement desservant les chambres et à distance des murs et des sources de vapeur.
- L'installation est à la charge du propriétaire du logement qui l'installe ou le fait installer à ses frais. Mais c'est l'occupant du logement qui veille à l'entretien et au bon fonctionnement du dispositif et assure son renouvellement tant qu'il occupe les lieux.



Un modèle d'attestation figure en annexe de l'arrêté du 5 février 2013.

L'arrêté interdit d'installer des détecteurs de fumée dans les parties communes des immeubles d'habitation. Car, une détection de fumée dans les parties communes déclencherait l'alarme et inciterait les gens à sortir de leur logement et, donc, à entrer dans les fumées. Or, ce sont précisément les fumées qui sont dangereuses.

**Nota : en cas de démarchage à domicile, il convient de savoir qu'il n'existe pas d'installateur diplômé, agréé ou**

**mandaté par l'État. ( Référence : Service- Public.fr)**

## ■ LE POINT SUR LES RADARS

Radars fixes, embarqués ou mobiles les radars se manifestent différemment sur le réseau routier français. A savoir :

- Le radar « vitesse fixe » installé sur le bord des routes. Il calcule instantanément la vitesse du véhicule à son passage et il est signalé par un panneau d'annonce radar.
- Le radar « vitesse moyenne » contrôle la vitesse moyenne pratiquée par les usagers sur une portion de route, le lieu d'infraction étant le point de contrôle de sortie. Ce radar est également signalé par un panneau d'annonce radar.
- Le radar « vitesse embarqué » est utilisé par les forces de police et de gendarmerie. Il est situé à l'arrêt en bordure de route, mais il n'est pas signalé.



- Le radar « mobile nouvelle génération » est un appareil embarqué à bord d'une voiture banalisée conduite par des gendarmes ou des policiers en uniforme. Il détecte en roulant tous les véhicules en excès de vitesse. Sans flash visible, ce type de radar n'est pas signalé.

- Le radar « pédagogique » affiche la vitesse des véhicules et un texte incite les usagers de la route à rectifier leur comportement. Ces radars ne donnent pas lieu à verbalisation.

À noter qu'il existe encore d'autres types de radars :

- « Discriminant » qui permet de différencier les catégories de véhicules et notamment les poids lourds,
- « Feu rouge », « passage à niveau », « chantier ».

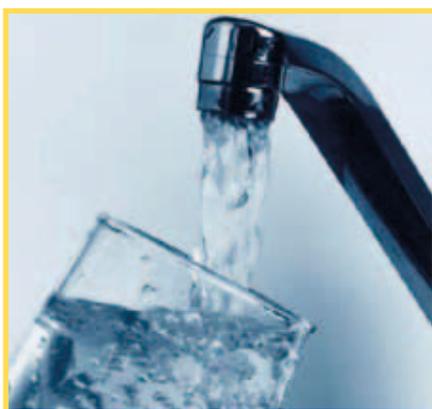
### ■ QUELLE EST LA QUALITÉ DE L'EAU DU ROBINET DE VÔTRE COMMUNE

Quelle est la qualité de l'eau du robinet de votre Commune

Qualité microbiologique, nitrates, pesticides, plomb... Les résultats du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau potable sont consultables sur le site du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

En matière de consommation et d'utilisation de l'eau du robinet, le ministère recommande notamment :

- De laisser couler l'eau avant de la consommer lorsqu'elle a stagné dans les canalisations (après plusieurs jours d'absence par exemple).



- D'utiliser l'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments (une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux constitutifs des canalisations).

- De laisser l'eau du robinet dans une carafe ouverte pendant quelques heures dans le réfrigérateur pour éliminer éventuellement le goût de chlore.

Il faut s'avoir qu'en France, la presque totalité des captages d'eau est effectuée dans les nappes souterraines. Les eaux prélevées dans le milieu naturel sont, en général, traitées avant d'être distribuées aux populations.

### ■ ATTENTION AU FILOUTAGE (OU PHISHING OU HAMEÇONNAGE)

Il s'agit d'une technique afin d'obtenir des informations confidentielles en vue de s'en servir dans un esprit malveillant. Pratiquement, les fraudeurs contactent leurs victimes en usurpant l'identité d'un tiers : banque, site de commerce...

La méthode utilisée : en général la victime reçoit un message électronique semblant provenir d'une banque ou d'un organisme de confiance, lui signalant un problème et lui demandant de prendre contact avec l'organisme en question. Le contenu du mail est vraisemblable. Les fraudeurs utilisent, par exemple, le logo d'un organisme bancaire et invite la victime à cliquer sur le lien contenu dans le courriel, afin de résoudre le soi-disant problème.

Comment se protéger ? D'une manière générale, les banques ne demandent pas à leurs clients de saisir leurs informations personnelles dans un courrier électronique. Il convient donc :

- Pour se connecter au site de sa banque d'entrer manuellement l'adresse réticulaire (URL) du site dans son navigateur.



- De préférer saisir des informations personnelles (coordonnées bancaires, identifiants...) sur Internet sécurisé : un cadenas apparaît dans le navigateur et l'adresse du site commence par le lien de http.

- De ne pas cliquer sur les liens contenus dans les courriers électroniques.

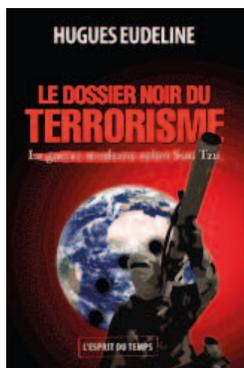
- D'être vigilant quand un courriel demande des actions urgentes.

- D'utiliser le filtre contre le filoutage du navigateur Internet qui propose une fonctionnalité d'avertissement contre le filoutage qui sans être parfait aide à la vigilance.

- D'utiliser un logiciel de filtre. Même si ceux-ci ne sont pas parfaits, ils peuvent réduire ces courriels. Ne jamais répondre au courriel douteux ni les transférer.

Enfin, en toute occasion rester vigilant et faire preuve de bon sens et **en cas de doute ou de problème prendre contact rapidement avec sa banque.**

Source : Portail de la Sécurité informatique



## LE DOSSIER NOIR DU TERRORISME LA GUERRE MODERNE SELON SUN TZU

Par le CV (H) Hugues Eudeline

Terrorisme urbain, aérien, maritime, terrestre, du « cyberspace »... Praticé par des loups solitaires, des terroristes-suicides, des cellules, des katibas... Le terrorisme contemporain nous est malheureusement familier et prend des formes multiples et souvent incompréhensibles. Pourtant, il est une

démarche profondément rationnelle qui, comme toute activité humaine, est parfois accompagnée de comportements irrationnels. Hugues Eudeline analyse le phénomène du terrorisme contemporain à travers le monde. Il en fait une radioscopie minutieuse, permettant d'en dégager les objectifs ainsi que les stratégies et les modes d'action mis en oeuvre pour les atteindre. Loin des clichés reçus, il donne au lecteur une grille d'analyse et de connaissances totalement inédite permettant d'appréhender le terrorisme dans sa globalité. Elle a pour seule ambition de chercher à comprendre une logique du terrorisme contemporain, un préalable indispensable à l'établissement de toute politique destinée à le combattre. Car, comme l'écrivait Sun Tzu dans L'Art de la guerre : « Connaissez votre ennemi et connaissez-vous vous-même ; en cent batailles vous ne courrez jamais aucun danger. »

**Editions L'Esprit du Temps** - 115 rue Anatole France BP 107-33491 Le Bouscat Cedex



## LE VISAGE DES HOMMES (1914 - 2014) UN FACE-À-FACE AVEC LE BLESSÉ DE GUERRE

Marie-Dominique COLAS

Un jour de garde, un jour d'été comme les autres dans un hôpital militaire : les blessés en fauteuil roulant circulent dans le hall où les visiteurs font mine de ne pas voir les visages bandés, les membres amputés. Les blouses blanches se croisent d'un pas pressé. Aucun bruit, aucun cri, un silence quasi religieux règne dans cette

cathédrale de la douleur.

Midi : le « bip » retentit. Le service de réanimation demande d'urgence la présence du psychiatre. Un grand blessé, hospitalisé depuis une dizaine de jours, se réveille. Il ne supporte pas la machine qui lui permet de respirer : « Venez nous aider, nous allons le perdre ! Comment faire ? Comment le sauver ? ». Il est pourtant revenu vivant du pire. Il a survécu à un attentat-suicide en Afghanistan. Dans la presse du jour, on peut lire qu'il a été « très abîmé ». Marc ouvre les yeux. Ce premier regard va inaugurer une longue histoire médicale, une aventure humaine.

Les « Gueules Cassées », les grands mutilés incarnent l'horreur de la guerre, de la violence, mais aussi la figure du tabou que l'on veut hors regard et que l'on cherche à oublier. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, trois soldats atrocement défigurés ont fondé une association pour venir en aide à leurs camarades en leur redonnant une existence sociale. Un siècle plus tard, leur histoire est toujours d'actualité pour de nouvelles générations de blessés au combat.

L'auteur donne la parole à ces témoins anonymes, à d'autres plus connus comme Geneviève de Galard, et nous fait franchir les différentes étapes de la reconstruction physique et psychique : de la « gueule » à la face, puis de la face au visage comme ultime renaissance de leur humanité.

**Editions Lavauzelle Graphic - B.P. 8 - 87350 Panazol**

## L'ÉPOPÉE DES CANAUX BRETONS - 1539-1972

Patrice DU PUY

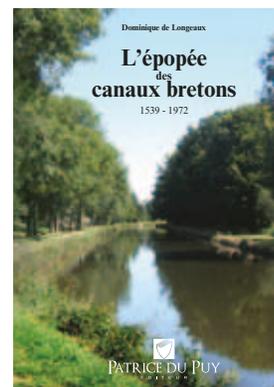
L'épopée des canaux bretons n'est pas de celles que retient l'histoire. L'idée de cette réalisation a lentement fait son chemin dans la pensée des notables d'abord, puis de la population dans son ensemble, pour parvenir au statut de projet inéluctable, espoir de progrès pour toute une région. Le « système de navigation intérieure de la Bretagne », qui englobe la Vilaine, le Blavet, le canal d'Ille-et-Rance et le canal de Nantes à Brest, n'a eu qu'une activité limitée dans le temps et s'est vite enfoncé dans l'oubli.

Au-delà du récit chronologique de la construction mouvementée et difficile de ces canaux, cet essai s'efforce de replacer chaque étape dans le contexte politique et économique de la France de l'époque, pour mieux éclairer les décisions successives. Il est la synthèse de plusieurs années de recherche aux « Archives nationales » par un descendant d'un des ingénieurs qui ont participé à cette réalisation.

Il fait revivre la soixantaine d'ingénieurs des Ponts et Chaussées, acteurs essentiels de cette œuvre monumentale, mais aussi les différentes catégories de travailleurs qui y ont mis la main, depuis le paysan local jusqu'au prisonnier de guerre, en passant par les déserteurs condamnés aux travaux. Il mentionne également les entreprises.

Sans entrer dans un exposé trop technique, il apporte un éclairage inédit à ce jour sur les problèmes d'approvisionnement en eau de ces canaux et le coût de leur construction. Il analyse les résultats économiques de cette entreprise, à travers les données du trafic commercial. Il recense en parallèle les faiblesses qui ont précipité au déclin.

Cette Histoire, que fait renaître la « chaleur des archives », s'étend du seizième siècle à la fin du vingtième. Mais elle a marqué tout particulièrement le dix-neuvième, siècle des canaux avant d'être celui du chemin de fer et de l'industrie.



## 100 PORTRAITS POUR UN CENTENAIRE

RÉGIMENT D'INFANTRIE CHARS DE MARINE

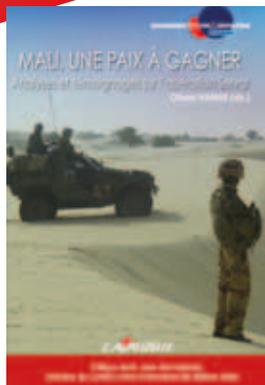


Le Régiment d'Infanterie Chars de Marine a cent ans. Depuis sa création, il est présent sur tous les théâtres d'opérations où la France est engagée. S'il est aujourd'hui une unité prestigieuse par son histoire, il le doit avant tout à ses marsouins. Ils sont venus d'ici et d'ailleurs et ont donné leur sang pour défendre leur pays. Ce livre dévoile la richesse des hommes et des femmes du Régiment d'Infanterie Chars de Marine. Leurs Anciens ont fait naître l'âme de ce régiment et aujourd'hui, c'est cette âme qui les façonne.

Ils sont militaires du rang, sous-officiers et officiers. Ils ont apporté courage, force et détermination pour rendre plus belle l'image du RICM et plus nobles ses exploits.

Ils ont traversé l'Histoire et pour ce centième anniversaire du régiment, nous leur rendons hommage.

**Editions Lavauzelle Graphic - B.P. 8 - 87350 Panazol**



## MALI, UNE PAIX À GAGNER

### ANALYSES ET TÉMOIGNAGES SUR L'OPÉRATION SERVAL

Olivier HANNE (dir.)

La guerre du Mali est incompréhensible si l'on ne croise le témoignage de ses acteurs directs avec une réflexion approfondie sur l'instabilité de l'espace sahélien sur le temps long. Mali, une paix à gagner présente pour la première fois les témoignages inédits d'officiers ayant occupé des commandements opérationnels dans

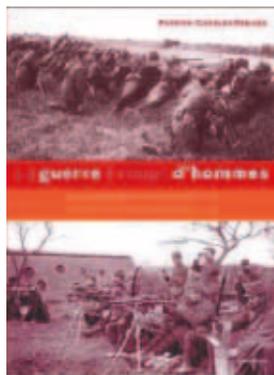
les premières semaines de l'engagement. Ces retours d'expérience couvrent l'ensemble du spectre des responsabilités assumées au feu par les officiers de l'armée de terre. Il s'en dégage une idée force : si l'armée française a su stabiliser provisoirement un territoire immense malgré les insuffisances de ses matériels, c'est qu'elle a misé sur une approche géoculturelle qui en fait la spécificité. Pour les officiers et les professeurs de l'armée française, il ne fait aucun doute que la stabilisation politique du Mali ne pourra se faire sans une réelle prise en compte de ses fractures culturelles. Faute de quoi la paix resterait bien fragile. Au fil des pages, articles universitaires et témoignages militaires entrent en résonance pour laisser entrevoir les contours d'un art français de la guerre, celui-là même qui force aujourd'hui l'admiration de nos alliés sans toutefois troubler l'insouciance légère de notre propre opinion publique.

Éditions Lavauzelle Graphic - B.P. 8 - 87350 Panazol

## LA GUERRE À COUPS D'HOMMES

### SUR LE FRONT DE LORRAINE - ETÉ 1914

Par Patrick-Charles Renaud



Burlioncourt, en Lorraine annexée, le 20 août 1914 en fin de matinée : malgré la canonnade, les coups de fusil et le fracas des mitrailleuses, le général Foch reste impassible. Autour de lui, près d'une centaine d'hommes de la Division d'acier tergiverse tout en gesticulant au milieu du couloir de Morhange que la guerre vient d'embraser. Non loin, des villages brûlent tandis que des soldats français refluent parmi les charrettes et les canons tirés par des chevaux écumant de sueur.

Après avoir éprouvé la joie et la fierté de libérer les premiers villages de la Lorraine annexée depuis 44 ans, la 2<sup>e</sup> armée avait cru prendre l'ascendant sur un adversaire qui feignait de battre en retraite pour mieux l'attirer vers un terrain qu'il avait

choisi, repéré et diaboliquement fortifié... À l'occasion du centenaire de la Première Guerre mondiale, Patrick-Charles Renaud nous fait revivre, grâce aux écrits souvent inédits laissés par des soldats français ayant combattu dans le Nord-est à cette époque, les premières semaines de combats où, après avoir subi d'entrée une défaite, nos soldats se sont ressaisis pour engager une lutte âpre et coûteuse en vies humaines qui leur a permis de remporter une première victoire. Leur plume, tour à tour trempée dans les larmes, le sang et l'acide de la colère, est chargée d'une émotion sans égale. Des charges à la baïonnette parfois insensées et souvent meurtrières aux hésitations et à l'incompétence de certains chefs, c'est sans aucune censure que sont livrées les réflexions pertinentes des participants, comme celle du caporal Lercher qui résume bien ce début de guerre : « Nous sommes dans une bataille. Dieu quelle boucherie ! »

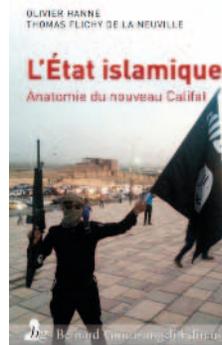
Grancher Editions - 98 rue de Vaugirard - 75006 Paris

## L'ÉTAT ISLAMIQUE : ANATOMIE DU NOUVEAU CALIFAT

Par Hanne Olivier (Auteur), Thomas Flichy de La Neuville (Auteur)

L'état du monde musulman depuis dix ans semble inquiétant à bien des égards : radicalisation, chaos politique, terrorisme, massacres des minorités. De Tripoli à Bagdad, en passant par Le Caire et Damas, un vaste continuum de déstabilisation islamique s'est déployé en quelques années, après les enthousiasmes du « Printemps arabe ». Entre la Syrie et l'Irak s'est constitué depuis l'été 2014 l'État islamique, une entité violente dont la définition et l'avenir échappent encore à toutes les hypothèses. Mais cet État spontané n'est pas né du hasard, et un retour sur l'histoire du Moyen Orient permet de découvrir les racines et les objectifs de ce mouvement djihadiste. Il répond à une aspiration très ancienne de l'islam sunnite, celle de la renaissance du califat, qui puise à des références médiévales revendiquées par les combattants. Même leurs violences obéissent à un programme d'action où la Kalachnikov a remplacé le sabre. Doté de soutiens financiers solides, recrutants ses soldats jusqu'en Europe et dans le centre de l'Inde, l'État islamique maîtrise parfaitement les tactiques militaires et la communication de guerre. Son émergence est en train de recomposer la carte du Moyen Orient et bouleverse les équilibres géopolitiques jusqu'au cur de l'Afrique.

Bernard Giovanangeli Editeur - 22, rue Carducci - 75019 PARIS

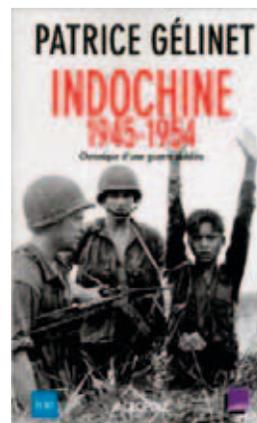


## INDOCHINE 1945-1954

Patrice GELINET

La colonisation par la France de l'Indochine (Vietnam, Cambodge, Laos) fut tardive. Elle marqua l'avènement de la III<sup>ème</sup> République triomphante et fut le cauchemar de la IV<sup>ème</sup> République de l'après-guerre. Cette longue guerre coloniale fut à la fois un des premiers conflits révolutionnaires moderne, un moment-clé de l'affrontement Ets-Ouest et un chapitre très lourd de l'histoire de la France. Patrice Gélinet a réalisé cette série documentaire exceptionnelle il y a une dizaine d'années pour France Culture. Il a interviewé de très nombreux témoins et acteurs de l'époque : des militaires français et vietnams, des soldats ordinaires ou des membres-clés des états-majors, mais aussi des personnalités politiques clés et des civils, tous témoins de moments historiques et d'une époque révolue : l'ex-empereur Bao Dai, le militaire Marcel Bigeard, le journaliste Lucien Bodard, Brigitte Friang, correspondante de guerre, Hô Chi Minh, le général Giap, vainqueur des Français à Dien Bien Phu, le général de Lattre, Pierre Messmer, parmi d'autres. Le récit chronologique des faits est complété des notices biographiques des témoins, de cartes et d'une chronologie générale des événements. Une nouvelle référence sur l'histoire de la guerre d'Indochine.

ÉDITIONS ACROPOLE - 12, Avenue d'Italie - 75627 PARIS Cedex 13



# COURRIER DES GROUPEMENTS

Par le lieutenant-colonel (H) Jacques Dupré

## GROUPEMENT CALVADOS/MANCHE

**Événement important dans la vie du groupement, l'assemblée générale ordinaire s'est déroulée le 3 octobre 2014 à l'école des fourriers de Querqueville située à l'extrémité nord du Cotentin.**

La veille, une importante délégation du groupement avait fait le déplacement pour assister à la cérémonie qui mettait fin à la formation initiale à l'école des matelots de la promotion "matelot de 1<sup>re</sup> classe Jean Le Coq", prévue avant notre réunion, sur la place d'armes de l'école.

En soirée, un dîner très convivial réunissait, au cercle Chantereyne à Cherbourg, les membres autour de l'amiral Olhagaray qui nous faisait l'honneur d'être parmi nous.

Le 3 octobre, sous un soleil automnal matinal, une trentaine de membres avec épouses étaient présents avec les familles et l'encadrement, à la cérémonie présidée par le commissaire en chef de 1<sup>ère</sup> classe Patrick Henry, commandant l'école des fourriers.

A cette occasion, le président national honorait les deux premiers du cours : le matelot pompier Agnès Le Quang, major de cours, et le matelot pompier Maxime Bezard, deuxième, en leur remettant un prix ANOCR. Une lettre de félicitations était remise à trois membres du groupement

(colonel Michel Margotin, Lcl René de Longcamp et capitaine Lucien Duboscq). Dans son allocution, l'amiral rappelait aux jeunes marins les valeurs qui les guideront tout au long de l'accomplissement de leur carrière.

Très belle cérémonie qui se terminait par un défilé chanté de la promotion, où le groupement montrait une nouvelle fois, à l'occasion de son assemblée générale, l'importance qu'il accordait au lien intergénérationnel.

A l'issue, les membres présents à la cérémonie et ceux ayant rejoint se retrouvaient pour un café de l'amitié avec

l'ensemble des porte-drapeaux, en remerciement de leur présence.

A 10 h 30, dans l'amphithéâtre général Simon, après quelques mots d'accueil suivis d'une courte information sur Cherbourg et l'école des fourriers, le colonel Simonnet remerciait le commissaire en chef de 1<sup>ère</sup> classe Patrick Henry, de nous avoir offert la possibilité de partager ce moment solennel avec les marins. Le commandant de l'école souhaitait la bienvenue à l'ensemble de l'assistance, avant que le colonel Simonnet déclare ouverte l'assemblée générale.

Un instant de recueillement était observé à la mémoire des camarades, ami(e)s et en hommage à nos soldats décédés depuis un an, sans oublier les blessés très nombreux et dont on ne parle pas assez.

Après avoir présenté deux nouveaux membres et les offi-



ciers de Marine invités, le président, le vice-président chargé de la reliaison, le secrétaire et le trésorier ont présenté le bilan positif de l'ensemble des actions menées et à venir, des effectifs, des résultats comptables, suivis du rapport du vérificateur aux comptes (Col Hummel).

A l'issue des débats qui n'ont pas suscité de remarques particulières, le président du groupement a mis au vote les questions prévues à l'ordre du jour qui, toutes, ont recueilli l'unanimité.

A celles relatives à l'information des membres sur les actions de l'association à l'échelon national, le président national intervenait en reprenant les termes de son discours donné lors de l'assemblée générale nationale et notamment sur la volonté de l'ANOCR de s'impliquer dans le volet reconversion des personnels en fin d'activité ou de contrat.

Après l'enregistrement des candidatures de madame Josette Auger, du lieutenant-colonel Flambard et du capi-

taine Boiton, les trois adhérents sont élus au bureau du groupement. Ce dernier connaît, cette année, un changement important avec l'arrêt du Lcl René de Longcamp qui s'est beaucoup dévoué durant les vingt années où il a tenu le poste de secrétaire. Le Lcl Flambard est élu à ce poste indispensable au bon fonctionnement du groupement.

C'est devant les autorités civiles et militaires que le colonel Simonnet a présenté la conclusion de l'assemblée générale prouvant que l'envie des membres du groupement est toujours présente pour participer, s'engager et agir ensemble afin de maintenir et développer encore la solidarité entre les adhérents et pour mieux faire connaître notre association dont l'engagement passionné se vérifie chaque jour.

Puis l'amiral Olhagaray rappelait, avec la passion et le ton libre qui le caractérisent, les actions engagées par l'ANOCR, insistant en particulier sur:

- le travail d'influence effectué par les deux officiers géné-

raux accrédités auprès des assemblées parlementaires. Il a déploré la difficulté de se faire entendre par la commission de la Défense de l'Assemblée nationale qui n'a pas réuni les associations depuis plus de deux ans ;

- le soutien au comité national d'entente des associations patriotiques et au comité d'action des anciens militaires et marins (COMAC) ;

- la défense de nos intérêts par la modernisation du dialogue social et de la gouvernance des retraités militaires.

Au terme de cette intervention, l'amiral remettait la médaille de l'ANOCR au commandant de l'école des fourriers en remerciement de son excellent accueil. La médaille du centenaire était remise au lieutenant de vaisseau Fleury, coordinateur de la journée ainsi qu'une lettre de félicitations à M<sup>me</sup> France Le Petit pour son exigeant engagement comme correspondante reliaison du secteur Caen ville.

Un repas convivial réunissait ensuite les participants et invités, dans une ambiance cha-



leureuse, au cercle des cadres de l'école. L'après-midi, une conférence était donnée par M<sup>me</sup> Magali Lachèvre, conservatrice du service historique de la Défense de l'échelon de Cherbourg, sur "Nouvelles armes, nouvelle guerre ? L'évolution de la guerre navale pendant la première guerre mondiale".

## GROUPEMENT DE CÔTE D'OR

### L'ANOCR 21 FÊTE « HALLOWEEN ».

Le 30 octobre, le repas mensuel, fixé par hasard à cette date, a permis aux participants de déguster au cercle de la Gendarmerie le menu du jour qui avait un rapport avec la célébration de cette fête païenne importée d'Amérique il y a quelques années.

Aujourd'hui les sorcières sont bien moins nombreuses dans nos rues et cette célébration semble aller vers son extinction en Europe.

Cependant, le menu annoncé « Halloween » fut succulent et tous les convives en furent satisfaits. C'était la surprise du jour.

Notre prochaine rencontre aura lieu le 20 novembre. Ce sera ensuite les fêtes de fin d'année. Nous souhaitons donc de bonnes fêtes à chacun et donnons rendez vous à tous pour le 6 janvier 2015.



## GROUPEMENT DE MOSELLE

L'assemblée générale du groupement de la Moselle de l'ANOCR s'est tenue le samedi 4 octobre 2014. Les adhérents se sont retrouvés nombreux dans les salons de l'Hôtel de Ville de METZ.

Le Général DUPRE a vivement remercié les élus, les responsables militaires et leurs représentants qui marquent leur attachement à l'ANOCR. Il a regretté l'absence de M. le Préfet ou de son représentant ainsi que celle des 3 députés mosellans, membres de la commission de la Défense Nationale.



Une vue de l'assemblée

M. JACQUAT, député de la Moselle, membre de la commission des affaires sociales à l'Assemblée Nationale et représentant M. WEITEN, président du conseil général de la Moselle, a réaffirmé son attachement à notre association et a précisé son action en faveur des actions sociales pour les retraités dans le cadre d'un budget soumis à de nombreuses contraintes. Il a confirmé le problème chronique de la dématérialisation des subventions, a rappelé les règles de prise en charge des personnes à domicile ou en maison de retraite. Il est, pour lui, souhaitable d'aller vers la prise en charge institutionnelle plutôt que vers des prélèvements supplémentaires.

Un exposé précis et source de nombreuses questions a été fait par M<sup>me</sup> Monique BUBOLA, conseillère technique médico-social au Pôle ministériel d'action sociale à Metz. Elle a annoncé que 7 % seulement des interventions se font au profit des retraités. Elle a redonné le point de contact à METZ pour tous les problèmes liés à un besoin d'aide sociale :

Echelon Social de Metz : 03 87 15 42 62 ou 03 87 15 42 67.

Le Lieutenant-Colonel (e.r.) Planchette, conseiller municipal, a, au cours de la réception offerte par M. le Maire, rappelé les

liens historiques et sociaux très forts qui contribuent aux excellentes relations entre Metz et ses forces armées. Le souci du Maire et de son équipe est de consolider notre présence et de continuer à tisser des liens très forts avec toutes les associations, dont

la nôtre, représentative de la forte imprégnation militaire de la cité.

Un repas pris en commun au cercle LASALLE a rassemblé de nombreux adhérents, leurs épouses et amis. Ce déjeuner a brillamment clôturé cette assemblée générale riche en

informations. Le président a affirmé sa satisfaction d'une telle participation et de l'excellente ambiance vecteurs de cohésion et d'échanges.



### GROUPEMENT DU NORD

Le Général de Corps d'Armée **Jean-Claude THOMANN**, ancien commandant de la force d'action terrestre, au nom du Président de la République, a élevé à la dignité de Grand Officier de la Légion d'Honneur, le Colonel **MOU-TON Gustave**, au cours d'une cérémonie qui a eu lieu le 28 juin 2014 à Bondues, dans la région de Lille, en présence de sa famille et de quelques amis.

Le Colonel MOUTON a participé à la campagne d'Italie,

à la libération de la France, aux campagnes d'Indochine, du Maroc et d'Algérie. Il a été grièvement blessé au Tonkin, à la bataille de Cao-bang, dans la région de Dong khê, ce qui vous a valu une invalidité de guerre à 90 %.

Commandeur de la Légion d'Honneur depuis 1966, il est titulaire de la Croix de guerre 39-45, de la Croix de la valeur militaire, avec 9 citations.

L'élévation à la dignité de Grand Officier de la Légion d'Honneur vient récompenser une carrière bien remplie au service de la France.



### GROUPEMENT DU TARN-ET-GARONNE

En cette fin d'année 2014, nous faisons le point de nos activités qui restent variées et attractives si on en juge à travers la participation de nos adhérents aux différentes manifestations. Nous avons débuté l'année par une traditionnelle coque des rois, réunion organisée conjointement et alternativement par l'ANOCR 82 et la SMLH 82 et à compter de

l'année prochaine nous y associerons l'AOR 82 (association des officiers de réserve). Cette année, c'est notre Groupement qui en avait la charge. L'assemblée générale a eu lieu tout de suite après l'assemblée générale nationale, ce qui nous a permis d'informer les participants des derniers « potins » de la capitale. À la fin du printemps, une sortie pique-nique réunissait les amateurs de plein air sur le site agréable de la base de loisirs de Monclar-de-Quercy. Enfin, la sortie, dite d'automne, nous emmenait visiter Cahors de façon « zen » pour employer un qualificatif tendance. Nous avons découvert la ville à partir d'une croisière sur le Lot, et complété la visite par une ballade en petit train. Toutes ces activités sont détaillées sur notre site [l'anocr82.fr](http://anocr82.fr) qui connaît un succès croissant grâce au dévouement incessant de notre Président d'honneur, le Général Gautier. Ce site accueille plusieurs associations militaires et les unités de la Base de Défense de Montauban-Castelsarrasin-Agen, créant ainsi de nouveaux liens inter associatif ainsi qu'avec les unités d'active.

Bien évidemment, notre groupement est présent dans

toutes les cérémonies à caractère patriotique et marque son attachement au volet social en participant aux réunions du Comité social de la BdD et du CODERPA (Comité Départemental des Personnes Âgées) et ce, afin de pouvoir informer nos adhérents des questions susceptibles de les intéresser.

Enfin, notre Groupement a adhéré « *Au Souvenir Français* » pour marquer tout notre attachement au Devoir de mémoire.



### GROUPEMENT DE LA VIENNE

#### De l'hôtel Alaman

Selon un calendrier établi depuis quelques années, le groupement a organisé sa sortie de rentrée dans le secteur Nord-Vienne. Le Colonel Denis Lemaitre a accueilli les 27 participants place Sainte-Catherine, site de l'office de tourisme et ancienne limite nord des remparts de Châtellerault, pour une visite de l'hôtel Alaman. Construit vers 1520 par Nicolas Alamant, cet hôtel particulier fut l'un des premiers de style Renaissance dans le Poitou. En 1569, il a servi de refuge aux troupes protestantes, avant d'accueillir le couvent des Filles de Notre-Dame en 1640. Après la Révolution, une fabrique de couteaux, puis de salpêtre s'y installeront. Utilisé plus tard comme prison, il accueillera l'hôpital, de 1840 à 2001. Virginie Tostain, animatrice de l'architecture et du patrimoine a conduit la découverte de ce bel ensemble architectural, qui juxtapose les styles Renaissance et contemporain, autour d'une exposition retraçant l'histoire de l'hôtel, doté initialement de quatre ailes. Une visite extérieure a ensuite permis aux adhérents de découvrir l'école élémentaire Claudie Haigneré et les nouvelles salles de cinéma édifiées à proximité et parfaitement intégrées à l'ensemble, lors de la réhabilitation de 2013.



*Le groupe devant l'hôtel Alaman : une architecture audacieuse, qui témoignera de l'état du site aux XVI<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles*

#### ... Au petit théâtre à Pitalienne

Après un déjeuner au cercle mixte de la caserne de l'escadron 42/6 de gendarmerie mobile à Antoigné, le groupe d'adhérents et de conjoints a regagné le centre ville, pour une visite

du théâtre Blossac, l'une des trois salles de spectacles de l'agglomération. Cet amphithéâtre à l'italienne, réhabilité en 2013, s'intègre dans un ensemble de bâtiments à la façade de style Louis-Philippe, inauguré en 1844 et aménagé dans l'ancienne chapelle des Minimes. Les visiteurs ont pu apprécier les qualités de

la salle et des installations techniques de ce site dédié à la culture. Notons que le Pays châteleraudais s'est vu attribuer le label *Villes et pays d'art et d'histoire*, par le ministère de la Culture et de la communication en 2011, comme 166 autres villes qui protègent, valorisent et animent leur patrimoine. Les

participants se sont séparés vers 16 heures 30, au terme de ces deux incursions originales dans l'histoire châteleraudaise. D'autres sorties seront proposées aux adhérents, dont certaines en lien avec l'amicale des Artilleurs poitevins.

### GROUPEMENT INTERDÉPARTEMENTAL 04, 05, 13, 84, 2A, 2B

En ce début d'année, le groupement a été fortement marqué par le décès de notre président le général ROLLAND. Notre président national, l'amiral OLHAGARAY, le général Gouverneur Militaire de Marseille et de nombreuses personnalités civiles et militaires étaient présentes aux obsèques. Un piquet de la Légion Etrangère rendait les honneurs au dignitaire de l'Ordre National du Mérite (*La carrière du Général Rolland a été résumée dans le bulletin national 457 de mars 2014*). Avant la future assemblée générale, le général CORDOLIANI a assuré l'intérim de la présidence.

Comme l'avait souhaité le général ROLLAND, nous avons ouvert au mois de février nos activités à la caserne Beauvau, cercle territorial de la Gendarmerie. Notre assemblée générale s'est tenue dans le même lieu, le 15 mai 2013, dans de très bonnes conditions. De nombreuses personnalités civiles et militaires nous

ont fait l'Honneur d'être présentes : le Colonel DESHLER (er) conseiller « réserve » du général commandant la région de Gendarmerie Sud, le Lt- Colonel ASTRE représentant le colonel commandant le groupement de la Gendarmerie des Bouches-du-Rhône. Monsieur le sénateur-maire de Marseille J.-C. GAUDIN était représenté par M. MALRAIT chargé des affaires militaires ainsi que par ses homologues des mairies des 1<sup>er</sup>/7<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>/10<sup>e</sup> arrondissements.

Après les souhaits de bienvenue, le général CORDOLIANI laisse la parole au Commandant BRUSADIN, notre trésorier qui nous a présenté la situation finances-effectifs du Groupement qui comprend désormais 300 officiers en retraite, 141 veuves et 2 associés. Le Lieutenant-colonel CAPORALI nous a présenté également un clip sur l'« Armée de terre 2013 ».

Tout au long de l'année, le groupement a participé



aux cérémonies militaires commémoratives, prises de commandement, aussi bien à Marseille que dans les autres agglomérations de la Région. Nous avons également été conviés aux réceptions et cérémonies diverses liées à la Défense des autorités civiles et militaires. Dans le domaine plus particulièrement réservé aux retraités, nous sommes demeurés en contact avec toutes les associations locales d'anciens militaires et d'anciens combattants. Nous suivons également les actions et informations de la CFR\*, du CODERPA\*, du comité social de la BDD\* où nous sommes représentés.

\* CFR : Confédération Française des Retraités

\* CODERPA : Comité Départemental des Retraités et des Personnes Agées

\* BDD : Base de Défense

Compte tenu des difficultés pour les membres du comité directeur de faire face à l'ensemble des manifestations présentes sur toute l'emprise géographique du Groupement, il a été décidé de lancer un appel à l'ensemble de nos adhérents afin de susciter la présence sur site de responsables locaux : des candidatures commencent à se présenter.

En dehors de notre bulletin trimestriel habituel, très apprécié par tous nos membres et adressé également aux autorités civiles et militaires, nous complétons de plus en plus notre communication en diffusant par internet les nombreuses informations concernant la Défense ainsi que les nouvelles sociales et de société envoyées par le siège (Colonel GRADIT) ou par nos adhérents (Capitaine CHOUZY en particulier).

### Adresse

ANOCR Base de Défense Marseille-Aubagne  
Caserne Audeoud BP 400-26 13568 Marseille cedex 2  
Téléphone : 09 67 46 56 42 – courriel : anocr-massena@wanadoo.fr



## NÉCROLOGIE

**03. Allier.** Commandant Gérard **Milliet**, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

**13. (04.05.20.84) Groupement interdépartemental de Marseille.** Colonel Jean-Paul **Marcadet**, le 5 septembre 2014. M<sup>me</sup> Andrée **Bouteiller**, veuve du colonel, le 4 octobre 2014. Colonel André **Brossard**, le 21 juillet 2014. Mme Andrée **Foucard**, veuve du colonel, le 15 octobre 2014. Colonel Charles **Gysemans**, en novembre 2014. Colonel Georges **Souweine**, le 11 septembre 2014. Colonel Robert **Tröel**, en juillet 2014.

**11. Aude.** Lieutenant Jean-Claude **Castel**, en juillet 2014. Colonel Michel **Beau**, en juin 2014.

**16. Charente.** Commandant Michel **Gard**, le 22 mars 2014. Commandant Marcel **Bouyat**, le 3 avril 2014. M<sup>me</sup> Odette **Juguet**, veuve du médecin colonel, le 30 avril 2014.

**18.45. Cher-Loiret.** Général de division Jean **Barat**, le 24 octobre 2014. M<sup>me</sup> Madeleine **Jolivet**, veuve du lieutenant, le 10 novembre 2014.

**21. Côte d'Or.** Colonel Octave **Labussiere**, le 18 septembre 2014.

**22. Cotes d'Armor.**

**24. Dordogne.**

**25. Franche-Comté.** M<sup>me</sup> Simone **Branche**, veuve du commandant, le 17 mars 2014. Capitaine Roland **Hauser**, le 2 novembre 2014. Général Jean **Marionnet**, le 5 novembre 2014. Lieutenant-colonel Armand **Sarron**, le 17 novembre 2014.

**31. Haute-Garonne.** Commandant Pierre **Haubois**, le 13 novembre 2014;

**34. Hérault.** Lieutenant-colonel Emmanuel **Henriot**, le 2 avril 2014. Chef de bataillon André **Breton**, le 3 mars 2014.

2014. Lieutenant-colonel Christian **de St Victor**, le 19 mars 2014. Colonel Richard **Badie**, le 21 mars 2014. M<sup>me</sup> Cécile **Baisle**, veuve du colonel, le 21 mars 2014. Colonel Jean **Clarrac**, le 24 mars 2014. Mme Paulette **Lagorce-Rahier**, mère du colonel, le 5 avril 2014. Commandant Vincent **Daufresne**, fils du colonel le 22 avril 2014. Médecin-colonel Alain **Champagne de Labriolle**, le 1<sup>er</sup> mai 2014. Capitaine Jean **Nicolas**, le 22 mai 2014. M<sup>me</sup> Jeanine **Guerin**, le 23 mai 2014. M<sup>me</sup> Ginette **Dekgado-Tyrlik**, veuve du capitaine le 24 mai 2014. Médecin-colonel Antoine **Panis**, le 22 juin 2014. Lieutenant-colonel Jacques-Jean **Chaviner**, le 18 juillet 2014. Lieutenant-colonel Roger **Goutte-Solard**, le 27 juillet 2014. Ingénieur DDE Yves **Cunat**, membre associé le 5 août 2014. Colonel Jean **Sarrabère**, le 10 août 2014. M<sup>me</sup> Catherine **Balança**, épouse du lieutenant-colonel, le 26 août 2014. M<sup>me</sup> Yvonne **Failler**, épouse du général, le 28 août 2014. Commandant René **Foucras**, le 24 septembre 2014. M<sup>me</sup> Maëlle **Pahlawan**, épouse du général, le 11 octobre 2014. Capitaine Emile **Boënnec**, le 29 octobre 2014. M<sup>me</sup> Solange **Lacoux**, veuve du colonel, le 20 novembre 2014. Colonel Jean **Beudaux**, le 22 novembre 2014. Colonel Pierre **Arsaguet**, le 25 novembre 2014.

**35. Ille-et-Vilaine.** Officier en chef Pierre **Pochat**, en février 2013. Capitaine Ludovic **Bertheux**, le 2 octobre 2014. Général Firmin **Danigo**, le 24 novembre 2014.

**49. Maine et Loire.** Lieutenant-colonel Italo **Fanin**, le 22 octobre 2014.

**54-55. Meurthe-et-Moselle – Meuse.** M<sup>me</sup> Huguette Bechet, veuve du colone, le 29 septembre 2014.

**57. Moselle.** M<sup>me</sup> Hélène **Ragot**, veuve du colonel, le 28 octobre 2014. Colonel Yves **Thubeuf**, le 22 novembre 2014.

**59. Nord-Pas-de-Calais-Somme.** Colonel **François Demarais**, le 11 novembre 2014. Commandant **Le Bellou**, le 20 janvier 2012. Commandant Etienne **Zoonekyndt**, le 12 novembre 2014. M<sup>me</sup> Simone **Viau**, veuve du colonel, le 18 septembre 2014.

**65. Hautes-Pyrénées.** Colonel Pierre **Lacabanne**, le 24 août 2014.

**66. Pyrénées-Orientales.** M<sup>me</sup> Joséphine **Rougier**, veuve du commandant, le 22 janvier 2014, M<sup>me</sup> Simone **Perrin**, veuve du lieutenant-colonel, le 10 juin 2014. Lieutenant-colonel **Vin**, le 27 mars 2014. M<sup>me</sup> Denise **Lamontagne**, veuve du capitaine, le 25 novembre 2014.

**69. Lyonnais.** Général René **Champanhet**, en 2013. Lieutenant-colonel Pascal **Redon**, le 7 octobre 2013. Lieutenant-colonel Claude **Bonneterre**, le 1 janvier 2014. Capitaine Pierre **Marrel**, en janvier 2014. Médecin général Louis **Michard**, le 8 février 2014. Commandant Albert **Delarue**, le 26 février 2014. Lieutenant-colonel Clément **François**, le 4 mai 2014. Général Yves **Haldat du Lys**, le 8 septembre 2014. M<sup>me</sup> Pascaline **Compagnat**, épouse du colonel, le 27 septembre 2014.

**74. Haute-Savoie.** M<sup>me</sup> Micheline **Lelong**, le 9 novembre 2014.

**75. Paris.** Général Philippe **Fouquet Lapar**, le 11 octobre. M<sup>me</sup> Gisèle **Garagnon**, épouse

de l'ingénieur général, le 2 octobre 2014. Capitaine, Jean **Goimbault**, le 10 août 2014.

**79. Deux-Sèvres.**

**83. Var.** Général Victor **Fontaine**, en juillet 2014. Général de corps d'armées Pierre **Stehlin**, le 6 octobre 2014. Officier principal du CTAM Richard **Buet**, le 5 novembre 2014. Contre-amiral Gérard **Pages**, le 20 novembre 2014.

**86. Vienne.** M<sup>me</sup> Jeanne **Moreau**, veuve du lieutenant-colonel, le 24 novembre 2014. Ingénieur en chef de l'armement Christian **Bauduin**, le 23 novembre 2014. Capitaine, Jean-Maurice **Neymond**, le 19 novembre 2014.

# IN MEMORIAN

## Le Contrôleur général des armées (2S)



### Louis GARNIER

L'un de nos adhérents les plus fidèles, le Contrôleur général des armées (2s) Louis GARNIER, grand officier de la Légion d'honneur, est décédé le 16 novembre à l'hôpital du Val de Grâce.

Né le 5 novembre 1921, il est admis à 19 ans à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, le 1<sup>er</sup> décembre 1940, dans une armée bouleversée par la défaite. Élève à l'école du génie et des transmissions en 1942, il est mis en congé d'armistice à la fin de l'année. Il s'engage en juillet 1943 dans les Forces françaises de l'intérieur au maquis du Vercors. Capturé par les Allemands en décembre, il est déporté à Buchenwald, Dora, puis Ravensbrück. Blessé lors d'une tentative d'évasion, il est libéré par les troupes russes le 30 avril 1945.

Après un congé de convalescence, il entreprend une carrière militaire classique dans l'arme des transmissions de 1946 à 1952. Promu capitaine en 1949, il est stagiaire à l'école supérieure de l'intendance de 1952 à 1954. Il sert ensuite comme intendant militaire en Allemagne de 1954 à 1956, en Algérie de 1956 à 1959, à Alger d'abord, puis à Méchéria dans le Sud algérien comme chef du service de l'intendance de la 10<sup>e</sup> région militaire, et enfin à Metz (1959-1960).

Il est admis dans le corps du contrôle de l'administration de l'armée le 1<sup>er</sup> mars 1960. Il exerce au sein du contrôle, avant et après la fusion des trois corps de contrôle, comme contrôleur puis comme contrôleur général des armées, grade auquel il est promu en 1972, d'importantes fonctions relatives notamment aux services communs, aux services immobiliers, au soutien des personnels, et aux corps de troupe et unités militaires. Il est admis dans la 2<sup>e</sup> section du cadre des contrôleurs généraux des armées le 6 novembre 1985.

Il participait à toutes les assemblées générales de l'A.N.O.C.R., et assistait à nos conférences. Il portait un intérêt soutenu aux travaux de l'association et ne manquait pas de saisir les membres du conseil d'administration de ses remarques et suggestions, ou de ses questions. Comme pratiquant de la pêche à la truite en France et à l'étranger, il était bien connu dans le cercle des spécialistes de cette discipline. Enfin, il pratiquait en amateur la graphologie. Sa curiosité intellectuelle, qui était grande, est restée intacte jusqu'à ses derniers jours.

Cité à l'ordre de l'armée, deux fois blessé, il était titulaire de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme, de la Médaille de la Résistance, de la Médaille des évadés, de la Croix du combattant volontaire, et de la Médaille commémorative de l'A.F.N.

Ses obsèques ont été célébrées le 26 novembre dans la Cathédrale Saint Louis des Invalides, suivies d'une cérémonie militaire dans la cour de l'Hôtel des Invalides.

### BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT

Je soussigné(e)

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Grade (ou celui du conjoint) : \_\_\_\_\_

Décorations : \_\_\_\_\_

Ancien combattant  OUI  NON (1)

Armée, Arme ou Service : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Situation de famille : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

déclare adhérer à l'ANOCR pour le soutien moral et matériel de l'état des officiers ;

déclare m'abonner au bulletin trimestriel ;

a connu l'existence de l'ANOCR par...

Signature et date : \_\_\_\_\_

(1) Entourer la réponse

### TARIFS DES COTISATIONS ET ABONNEMENTS VOTÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2014 (1)

Grade (ou grade équivalent dans les autres armées, armes et services)	OFFICIERS			CONJOINTS SURVIVANTS		
	Cotis.	Abon.	Total	Cotis.	Abon.	Total
Officier subalterne	14	10	24	7,00	5,00	12,00
Commandant	17	10	27	8,50	5,00	13,50
Lieutenant-colonel	19	10	29	9,50	5,00	14,50
Colonel	22	10	32	11,00	5,00	16,00
Général	28	10	38	14,00	5,00	19,00

(1) Applicables jusqu'au 31 décembre 2015

Ci-joint le règlement :

Cotisation

Cotisation et abonnement

# L'écho de l'IGESA

Vacances loisirs

N°197 ♦ Janvier 2015

## Découvrez vos nouveaux catalogues Vacances !



### ACTUALITÉS IGESA



### MAIS AUSSI



Disponibles dans votre unité à compter de début janvier 2015

### INFOS PRATIQUES

[www.igesa.fr](http://www.igesa.fr)

Allô catalogue :  
0 826 107 177  
(0.15 €/min.)

**Pas d'augmentation de tarifs en 2015 !**